



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours :

AGREGATION EXTERNE

Section :

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Session 2016

Rapport de jury présenté par

**Madame Carole SEVE
Inspectrice Générale**

Présidente de jury

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES	3
STATISTIQUES PAR EPREUVES.....	4
PROPOS INTRODUCTIF.....	5
PREMIERE EPREUVE D'ADMISSIBILITE	15
DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSIBILITE	27
PREMIERE EPREUVE D'ADMISSION	35
DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSION	46
TROISIEME EPREUVE D'ADMISSION	58
QUATRIEME EPREUVE D'ADMISSION.....	84

INFORMATIONS GENERALES

NOMBRE DE POSTES MIS AU CONCOURS :	51
---	-----------

	INSCRITS	%	ADMISSIBLES	%	ADMIS	%
Femmes	438	32.23%	60	48.78%	24	47.05%
Hommes	724	53.27%	63	51.22%	27	52.95%
TOTAUX	1359					

NOMBRE DE CANDIDATS AYANT COMPOSE AUX DEUX ECRITS :		568
TOTAL ET MOYENNE DU DERNIER ADMISSIBLE :		54.50 7.79
TOTAL ET MOYENNE DES CANDIDATS ADMISSIBLES :		69.36 9.91
TOTAL ET MOYENNE DU PREMIER ADMIS :		255.75 13.46
TOTAL ET MOYENNE DU DERNIER ADMIS :	(51ème)	169.25 08.91
TOTAL ET MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS:		127.36 10.61

STATISTIQUES PAR EPREUVE

PREMIERE EPREUVE D'ADMISSIBILITE

MOYENNE DES CANDIDATS NON ELIMINES	06.02
MOYENNE DES CANDIDATS ADMISSIBLES	11.24

DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSIBILITE

MOYENNE DES CANDIDATS NON ELIMINES	05.15
MOYENNE DES CANDIDATS ADMISSIBLES	08.91

PREMIERE EPREUVE D'ADMISSION

MOYENNE DES CANDIDATS PRESENTS	09.42
MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS	12.47

DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSION

MOYENNE DES CANDIDATS PRESENTS	07.44
MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS	09.32

TROISIEME EPREUVE D'ADMISSION

MOYENNE DES CANDIDATS PRESENTS	08.41
MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS	10.62

	Nombre de notes	Moyennes
ATHLETISME	26	07.87
ARTS DU CIRQUE	12	09.34
BASKET-BALL	21	08.38
ESCALADE	29	08.64
TENNIS DE TABLE	31	08.58

119 notés

QUATRIEME EPREUVE D'ADMISSION

MOYENNE DES CANDIDATS PRESENTS	09.30
MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS	10.39

COURSE D'ORIENTATION	59	09.30
NATATION	60	09.30

Propos introductif

Ce rapport s'inscrit dans la continuité des rapports précédents, aussi le propos introductif décrivant les attentes du concours reste en grande partie semblable à celui des deux dernières années.

Ce rapport est écrit en pensant à la fois aux candidats de la session 2016 et à ceux des sessions futures. La description des attentes des jurys dans les différentes épreuves et les principales observations relatives aux prestations des candidats de cette année, constituent un cadre pour aider les candidats de cette session à mieux situer leur prestation et les candidats des sessions futures à se préparer au concours de l'agrégation externe d'Education Physique et Sportive. **La formation doit non seulement préparer aux attentes de ce concours mais aussi à l'exercice d'un métier exigeant des compétences spécifiques.**

Les attentes vis-à-vis d'un professeur agrégé d'EPS

Un professeur agrégé d'Éducation Physique et Sportive est un professionnel compétent non seulement capable d'être efficace dans sa classe mais aussi d'envisager la place et le rôle de l'enseignement de l'EPS en relation avec les caractéristiques d'un EPLE tout en se référant aux politiques éducatives actuelles. Il doit être un élément moteur dans son établissement et peut également être amené à participer et s'investir dans diverses actions au niveau académique et national.

Aussi le concours externe de l'agrégation d'Education Physique et Sportive vise à recruter des professionnels cultivés, lucides, engagés et physiquement éduqués :

- **Cultivés.** Ces professionnels doivent maîtriser des connaissances récentes de différents ordres (scientifiques, technologiques, didactiques, institutionnelles...) et dans différents domaines (sciences humaines et sociales, sciences de la vie, sciences de l'intervention).
- **Lucides.** Il n'est pas attendu un « savoir livresque » des candidats mais une capacité à s'appuyer sur les connaissances utiles et pertinentes pour répondre à un sujet donné, analyser une situation spécifique, réfléchir à une problématique professionnelle... Les candidats doivent faire preuve d'un certain regard critique vis-à-vis de leurs connaissances, s'interroger sur leur domaine de validité et de pertinence, les considérer comme des ressources pour l'action et non des éléments de prescription.
- **Engagés.** Ces professionnels doivent être capables de faire des choix parmi plusieurs alternatives professionnelles possibles et de les justifier. Dans ces choix s'incarnent des options éducatives qu'il s'agit d'explicitier et de défendre au regard de caractéristiques de différents contextes d'enseignement.
- **Physiquement éduqués.** Un enseignant d'EPS est un enseignant qui s'engage physiquement au cours des leçons et qui, par cet engagement, donne à voir à ces élèves

une forme de rapport au corps. Aussi est-il essentiel que les candidats fassent preuve d'une certaine maîtrise et efficience dans différentes pratiques sportives.

Les épreuves du concours sont conçues de manière à évaluer ces compétences : elles n'évaluent pas seulement la maîtrise de connaissances scientifiques et d'un savoir disciplinaire mais aussi et surtout la capacité des candidats à conduire une réflexion critique, à choisir dans leurs connaissances les plus pertinentes pour soutenir leur argumentation, à défendre des options, à se positionner au sein du système éducatif...

Descriptif des attentes des différentes épreuves du concours

Admissibilité

Ecrit 1 – Activités physiques sportives et artistiques et civilisations – Coef. 3	
Epreuve	Dissertation ou commentaire d'un écrit portant sur la mise en pratique et le développement des activités physiques sportives et artistiques : déterminants historiques, anthropologiques, économiques, sociaux et culturels
Durée	6 heures
Attendus de l'épreuve	A partir d'un sujet en relation avec une problématique liée à la place des APSA dans la société, le candidat développe une réflexion et une argumentation personnelle.
Compétences évaluées	<p>Le candidat possède une « culture avertie ». Il maîtrise des connaissances en sciences sociales, en histoire et épistémologie lui permettant de caractériser l'évolution des courants, théories, discours, pratiques... relatives aux APSA et à l'EPS au cours de la période considérée.</p> <p>Il est capable de mettre en tension différents enjeux liés aux APSA et à l'EPS, et l'évolution de ses enjeux au regard de contextes sociaux, culturels, économiques spécifiques.</p> <p>Il est capable d'une « réflexion englobante » débordant le simple cadre des APSA ou de l'EPS pour prendre en compte des enjeux sociétaux plus génériques.</p>

Ecrit 2 – Education physique et sportive et développement de la personne - Coef. 4	
Epreuve	Dissertation portant sur les aspects biologique, psychologiques et sociologiques des conduites développées en éducation physique et sportive
Durée	7 heures
Attendus de l'épreuve	A partir d'un sujet en relation avec une problématique actuelle liée à l'enseignement de l'EPS, le candidat s'appuie sur diverses connaissances pour apporter un éclairage sur cette problématique.
Compétences évaluées	<p>Le candidat est capable d'utiliser des connaissances de différents ordres (scientifiques, didactiques, technologiques, institutionnelles) et dans divers champs scientifiques (sciences humaines, sciences de la vie, sciences de l'intervention) pour justifier ses choix relatifs à une problématique liée à l'enseignement de l'EPS. Ces connaissances sont diverses, précises et bien maîtrisées. Elles sont choisies de manière pertinente au regard de l'argumentation développée.</p> <p>Le candidat est capable d'illustrer ses propos à l'aide de propositions concrètes et adaptées, tout en faisant preuve d'une prise de recul vis-à-vis de ces propositions.</p>

Admission

Oral 1 – Coef.3	
Epreuve	Analyse de l'EPS dans un établissement Exposé = 25 minutes maximum Entretien = 40 minutes
Temps de préparation	4 heures
Attendus de l'épreuve	A partir d'un dossier et d'une question posée par le jury, proposer une organisation de l'enseignement de l'EPS dans un contexte éducatif singulier (l'EPL)- considéré comme partie du système éducatif- en relation aux différentes dimensions de son environnement. (présentation numérique)
Compétences évaluées	Le professeur dans son établissement Le candidat est capable d'analyser les caractéristiques d'un EPLE et d'envisager la place et le rôle de l'enseignement de l'EPS dans ce contexte singulier en se référant aux politiques éducatives actuelles et de faire preuve d'une culture générale susceptible d'étayer les analyses et le dialogue avec le jury. Le candidat sait se positionner dans le système (« se situer dans la hiérarchie » et connaître les différents interlocuteurs) ; il maîtrise l'esprit (plutôt que la lettre) des textes.

Oral 2 – Coef. 4	
Epreuve	La leçon Exposé = 30 minutes maximum Entretien = 50 minutes
Temps de préparation	4 heures
Attendus de l'épreuve	A partir des éléments contenus dans un dossier, présenter la nième leçon d'EPS d'un cycle d'APSA pour des élèves dont les caractéristiques sont spécifiées <u>Programme limitatif d'APSA</u>
Compétences évaluées	Le professeur dans sa classe Le candidat est capable d'analyser les caractéristiques d'une classe afin, à travers une leçon d'EPS, de proposer et justifier des axes de transformations et des mises en œuvre appropriées pour les élèves de cette classe, en s'appuyant sur des connaissances institutionnelles, scientifiques et professionnelles.

Oral 3 – Coef. 3	
Déroulé de l'épreuve	<p>Pratique d'une APSA et analyse de sa pratique Prestation physique = 30 minutes maximum Repos = 15 minutes Préparation = 30 minutes Exposé = 10 minutes Entretien = 45 minutes</p>
Remarques	Prestation physique notée sur 10 points Entretien noté sur 10 points
Attendus de l'épreuve	Réaliser et analyser (à l'aide d'images vidéo) une prestation physique dans une APSA choisie parmi une liste <u>Programme limitatif d'APSA</u>
Compétences évaluées	<p>Le professeur en analyse Le candidat fait preuve d'un niveau de maîtrise physique et théorique d'une APSA. Il est capable d'analyser-expliquer sa prestation physique et de proposer des axes de transformation adaptés à ses caractéristiques.</p>

Oral 4 – Coef. 2		
	Deux parties	
Epreuve	Pratique d'une APSA	Entretien 20 minutes (pas de préparation)
	notée sur 10 points	noté sur 10 points
Attendus de l'épreuve	Réaliser une prestation physique (tirage au sort entre deux APSA)	Répondre à une question relative à une thématique liée à la pratique de l'APSA considérée
Compétences évaluées	Le candidat fait preuve d'un niveau de maîtrise physique dans l'APSA tirée au sort	Le candidat mobilise des connaissances scientifiques pour comprendre l'activité d'un élève (de différents niveaux d'expertise) engagé dans la pratique sportive considérée, notamment dans ses dimensions physiologiques et psychologiques

Connaissances et compétences évaluées lors des épreuves d'admissibilité

X : majeure

x : mineure

	O1	O2	O3	O4
Connaissance de l'organisation et du fonctionnement du système éducatif, de ses enjeux et des politiques éducatives nationales et territoriales	X			
Connaissance des enjeux de l'EPS et des textes officiels	X	x		
Compétence à envisager la place et le rôle de l'EPS au sein d'un EPLE et au regard d'enjeux éducatifs spécifiés	X	x		
Compétence à porter un regard critique sur un projet d'EPS et sa mise en œuvre	X			
Compétence à faire des propositions pertinentes, cohérentes et réalistes au regard de la singularité d'un EPLE et de son environnement (ou contexte)	X			
Faire preuve d'une responsabilité et d'une éthique professionnelles ainsi que d'un engagement lucide et raisonné	X			
Compétence à construire une leçon d'EPS au regard d'enjeux éducatifs spécifiés		X		
Compétence à proposer des axes de transformation chez des élèves et concevoir des situations pédagogiques adaptées à ces élèves		X		
Compétence à envisager différentes modalités d'intervention de l'enseignant		X		
Connaissances technologiques relatives à une APSA		X	X	x
Compétence à lire et analyser la motricité (dans ses différentes dimensions)			X	
Compétence à proposer des axes de transformation d'une motricité spécifique			X	
Compétence à réaliser une prestation physique dans une APSA			X	X
Connaissances scientifiques référées à la compréhension de l'activité d'un pratiquant sportif (de différents niveaux d'expertise)			x	X

Quelques remarques générales sur les prestations des candidats lors de la session 2016

L'agrégation externe d'EPS : un concours en bonne santé

Cette année, 51 postes étaient offerts au concours soit 3 de plus que l'année dernière. 1390 candidats étaient inscrits au concours, soit 12% de plus par que l'année dernière. Le pourcentage de candidats inscrits s'étant effectivement présentés aux écrits a été de 40,8%. 509 candidats ont ainsi composé aux deux écrits, et 123 candidats ont été déclarés admissibles. La moyenne des admis est très honorable. Elle est de 10,66 ; le premier admis ayant obtenu une moyenne de 13,46 et le dernier une moyenne de 8,91. Ceci montre la **bonne santé de ce concours qui reste un concours à la fois attractif et sélectif**. Plusieurs remarques principales peuvent être formulées :

- la diversité de la qualité des prestations des candidats. La qualité des prestations (orales et écrites) est très inégale. Un certain nombre de copies ne répond pas aux exigences de l'agrégation mais sont plus dans un esprit CAPEPS. Pour l'écrit 1, un certain nombre de copies a répondu à la question du sujet sans s'appuyer sur le texte l'accompagnant. Pour l'écrit 2, un certain nombre de copies n'a pas discuté le sujet mais a répondu à une question du type « Comment construire et développer un habitus santé chez les élèves ? » (sans interroger la pertinence du terme « habitus santé »). Par contre, certains écrits témoignent d'une bonne culture générale et d'un haut niveau de réflexion. Concernant les épreuves d'admission, le contenu des réponses de certains candidats lors des entretiens à l'oral 1 et à l'oral 2 laissent à penser qu'ils connaissent mal les modes de fonctionnement d'un EPLE et qu'ils ont très peu été au contact d'élèves (en termes d'observation et/ou d'intervention). Par contre certaines prestations sont de grande qualité : les propositions sont extrêmement pertinentes voire innovantes. Les effets de la réforme de la formation initiale des enseignants commencent à se faire sentir au niveau du concours de l'agrégation. Certains candidats tirent profit de la combinaison d'un niveau de formation initiale de master, d'une expérience de terrain (même si elle est récente) et d'une préparation spécifique au concours ;
- la répartition géographique des candidats. Depuis deux ans, on observe une plus grande diversité des académies dont sont issus les candidats. Le fait que des formations spécifiques au concours de l'agrégation externe d'EPS se remettent en place dans différentes académies augmente la concurrence au sein du concours. La redynamisation des formations à l'agrégation externe est à encourager, elles sont un levier pour continuer et améliorer la formation de jeunes enseignants et de titulaires du master MEEF ;
- l'âge moyen des admis est de 26 ans et 6 mois. Il est plus élevé chez les hommes (27 ans) que chez les femmes (24 ans). Parmi les admis, seuls quatre candidats ont plus de 35 ans.

Principales observations concernant les prestations des candidats lors de la session 2016

Concernant les écrits

Depuis plusieurs années, les rapports du jury insistent sur l'importance de la **capacité des candidats à argumenter**, après avoir identifié les enjeux d'un sujet, **pour défendre un point de vue**. Les sujets sont construits de manière à inviter les candidats à **discuter et à extraire des enjeux soulevés par les sujets** (et non à répondre à des « questions de cours »). En conséquence c'est la pertinence, et non la quantité, des connaissances mobilisées qui constitue un des critères essentiels de notation des copies.

Le sujet de l'écrit 1 associait un extrait d'ouvrage à une question, relativement à un des items du programme. Une des difficultés de ce type de formulation tient dans l'exigence d'une analyse du contenu du texte au regard de la question, afin d'identifier des éléments supports de l'argumentation développée dans la copie (et éviter des argumentations préconstruites). Les principaux points faibles observés concernent le fait de répondre à la question sans prendre appui sur les éléments du texte, ne pas contextualiser l'extrait d'ouvrage, et ne pas interroger certaines des affirmations du texte concernant les sports collectifs (alors qu'un des items du programme porte spécifiquement sur cette thématique).

Le sujet de l'écrit 2 demandait aux candidats de discuter un extrait des programmes d'EPS du lycée. Il s'agissait de débattre des idées contenues dans cet extrait pour y souscrire, les nuancer voire les contester (en s'appuyant sur des connaissances). Les propositions « L'EPS est l'unique garante pour les élèves d'un engagement corporel », « construire un habitus santé » nécessitaient en effet d'être débattues. Un grand nombre de copies ne s'est pas réellement engagé dans cette discussion mais a appréhendé ce sujet comme une affirmation à illustrer par des propositions didactiques.

Concernant les oraux

Les jurys ont tous noté une bonne maîtrise, chez les candidats, de l'expression orale et de la méthodologie de construction d'un exposé, mais insistent cependant sur l'importance d'adopter un rythme d'élocution mesuré. Certains candidats ont en effet tendance à augmenter ce rythme de manière à apporter un maximum d'informations au cours de l'entretien, ce qui peut parfois nuire à la compréhension du discours.

Concernant les oraux 1 et 2. Ces épreuves sont difficiles pour les candidats : elles exigent non seulement des connaissances d'ordre divers mais aussi des compétences d'analyse d'un contexte d'enseignement. Si une connaissance de la réalité de la vie des établissements scolaires, du fonctionnement d'une équipe pédagogique EPS et des élèves en situation est importante pour satisfaire aux attentes de ces épreuves, le jury n'évalue pas une compétence professionnelle mise

à l'épreuve sur le terrain par des années d'expérience, mais des capacités de conception, de réflexion, de mise en relation, d'analyse critique. Que ce soient pour l'oral 1 ou l'oral 2, le jury insiste sur **l'importance d'une sélection et analyse des éléments contenus dans le dossier au regard de la question posée**. Sans ces sélection et analyse préalables, les réponses sont souvent plus de l'ordre du « prêt-à-porter » que du « sur-mesure ». Tant pour l'oral 1 et que pour l'oral 2, les propositions doivent être référées et justifiées au regard d'éléments de contexte rappelés par le candidat. Cette année, l'oral 1 présente une moyenne supérieure de 2 points par rapport à l'oral 2 (9,42 contre 7,44). Cette différence s'explique essentiellement par une **difficulté supplémentaire de l'oral 2 liée à la connaissance des APSA supports des leçons**. Bien souvent les jurys pointent une méconnaissance des APSA qui empêche les candidats de proposer des contenus adaptés aux caractéristiques des élèves, d'envisager des transformations motrices pertinentes, d'analyser la motricité des élèves engagée dans la pratique de l'APSA. Le rapport de l'oral 2 insiste sur la nécessité d'un travail spécifique sur les APSA du programme du concours. Le recours au contenu des fiches ressources ou des référentiels d'évaluation ne suffit pas. Il importe, pour les candidats, d'acquérir des connaissances précises sur les APSA (technologie et didactique des APSA, observation des élèves en situation afin d'identifier des comportements typiques) pour pouvoir définir des visées de transformations pertinentes et proposer des possibles pour leur opérationnalisation.

Concernant l'oral 3. Dans l'ensemble, les candidats font preuve d'une **bonne maîtrise des outils numériques**. Certains utilisent de manière très pertinente une **grille d'analyse de la motricité, avec différents indicateurs**, pour caractériser leur niveau de pratique et des axes de transformation. Par rapport à l'année dernière, un nombre moins important de candidat tombe dans l'écueil de la « magie de l'image ou du numérique », mais sont capable de s'appuyer sur des connaissances pour justifier la plus-value du recours à ces outils.

Concernant l'oral 4. Comme l'année dernière, la moyenne des notes de pratique souligne la **bonne préparation des candidats sur le plan physique**. Concernant l'épreuve orale, le jury note une grande disparité dans les prestations des candidats. Si certains témoignent d'une très bonne maîtrise de connaissances scientifiques dans des domaines variés, d'autres peinent à mobiliser des connaissances que l'on pourrait qualifier « de base ». Comme les années précédentes, nous rappelons l'importance, malgré son faible coefficient, de la préparation à cette épreuve. La préparation aux épreuves physiques de l'oral 4 garantit une condition physique permettant de résister à l'enchaînement des épreuves sur quatre jours ; la préparation à l'entretien permet une révision de connaissances scientifiques mobilisables pour les autres épreuves.

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

PREMIERE EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Rappel du sujet

« Les sports collectifs, forme supérieure du jeu, se proposent d'agir autant sur le caractère que sur le corps de l'enfant. Ils utilisent et améliorent accessoirement les qualités morales et physiques développées par l'éducation physique de base. En dehors des grands jeux préparatoires, les principaux sports collectifs sont les suivants : Volley-ball, Basket-ball, Hockey, Handball, pour garçons et filles ; Rugby et Football pour les garçons. Ces activités s'adressent autant à l'esprit qu'au corps. Non seulement elles imposent l'apprentissage d'une technique particulière à chaque sport, c'est-à-dire de gestes à forme bien définie ; mais encore de connaître et respecter les règles du jeu. Elles tempèrent l'action du brutal et de l'égoïste, et stimulent au contraire le timoré, l'enfant veule et apathique. Elles forment le caractère, grâce au maître qui tient compte du comportement individuel sur le stade. Les jeux et les sports collectifs possèdent cette vertu, trop ignorée par les maîtres, de créer dès l'enfance de bons automatismes moraux et sociaux [...]. En sport collectif, tout doit être subordonné au profit de l'ensemble. On agit, on lutte, on ruse d'adresse ou d'intelligence, non pour se mettre en valeur, mais en vue du triomphe de l'équipe. L'enfant étant individualiste, il faut, utilisant le jeu qui l'intéresse, lui dire pourquoi il doit, quand cela s'impose, faire abstraction de soi-même. Exaltation de la personnalité d'une part, soumission de l'individu au profit de l'équipe d'autre part, voilà en quoi diffèrent les sports individuels et collectifs, pourquoi ils se complètent harmonieusement et doivent être encouragés et pratiqués parallèlement » (Maurice Baquet, Précis d'initiation sportive, Paris, Bourrelier, 1950, 3ème édition).

Selon vous, en quoi ces propos sont-ils révélateurs des enjeux et des usages des sports collectifs dans la construction des savoirs en EPS de 1918 à nos jours ?

De par sa formulation, qui associait un extrait d'ouvrage à une question, le sujet de la session 2016 a, semble-t-il, posé des difficultés d'ordre méthodologique à bon nombre de candidats, notamment dans le rapport au texte et dans l'utilisation qui pouvait en être faite. Au regard de ce premier constat, le jury souhaite rappeler que si la première épreuve écrite de l'agrégation externe nécessite la maîtrise d'une culture à la fois précise et diversifiée, laquelle s'organise autour d'un programme défini, ses membres ne peuvent se satisfaire de lire des copies se contentant de juxtaposer des blocs argumentaires préconstruits. Ainsi, bien que le sujet de cette année ait été élaboré sur la base d'un item du programme du concours (enjeux et usages des sports collectifs dans la construction des savoirs en EPS), c'était bien le texte qu'il s'agissait de prendre comme point de départ de la réflexion. Or, nombreux sont les candidats à l'avoir plutôt évacué de l'analyse pour ne traiter que la question, commettant alors une erreur méthodologique. De ce point de vue, il apparaît que ce type de formulation de sujet, qui tend à générer une certaine complexité dans l'analyse, permette aussi de faire ressortir plus nettement les candidats capables de se décentrer

d'une réflexion préconstruite pour privilégier une analyse à la fois lucide, critique et approfondie, répondant précisément au sujet. Pour cette raison, le jury mentionne qu'à l'avenir, cette forme de libellé mériterait d'être reconduite.

Une longue citation à contextualiser

Au regard de la question posée en appendice du texte, la commande du sujet était explicite. Il s'agissait d'extraire des propos de Maurice Baquet les éléments supports de la réflexion. En effet, la formulation « en quoi ces propos sont-ils révélateurs » invitait l'impétrant à une démarche d'analyse approfondie des principales idées développées par l'auteur, pour rendre compte de leur permanence et/ou de leur labilité sur la période allant de 1918 à nos jours. En outre, il était nécessaire pour le candidat de posséder une culture élargie autour des conceptions de cet acteur de l'éducation physique et sportive, afin d'éviter des erreurs d'interprétation et d'être en mesure de poser un regard « éclairé » sur ses propos. Il était ainsi attendu de la part des candidats qu'ils maîtrisent un minimum d'éléments biographiques, permettant non seulement de contextualiser M. Baquet (1897-1965) mais aussi la troisième édition de son *Précis d'initiation sportive*, publié pour la première fois en 1943. À cet égard, le jury déplore que les copies aient été plutôt pauvres, alors même que l'on était en droit d'en attendre davantage, puisque l'un des items du programme portait sur les « trajectoires et influences des acteurs et actrices de l'EP ». À titre informatif, on rappellera donc qu'après être passé par l'École de Joinville puis avoir obtenu le CAEG, M. Baquet est nommé professeur à l'ENEP en 1935, avant d'en assurer la direction en 1938. En 1945, il est aussi le tout premier à prendre les rênes du nouvel Institut National des Sports. Sportif éclectique formé au cercle sportif d'Enghien, sélectionné pour les Jeux Interalliés de 1919, il sera par la suite entraîneur en Pologne puis en France, où il dirigera l'équipe nationale d'athlétisme pour les JO de 1936. Acteur important de la FSGT et auteur de plusieurs articles dans les revues *INS* et *Héraclès*, M. Baquet défend l'idée d'une doctrine d'éducation sportive dans laquelle le sport doit s'inscrire au sein de l'EP de base. Il s'attache ainsi à montrer que la pratique polyvalente des sports peut avantageusement remplacer les exercices analytiques habituellement utilisés dans les séances d'EP. En fonction de l'âge, il propose une éducation sportive en trois étapes : une période d'initiation sportive généralisée pour l'enseignement primaire ; une période d'orientation sportive à la fin du secondaire ; une période de spécialisation à l'âge adulte.

Mais au-delà de ces quelques considérations biographiques, la question posée invitait surtout les candidats à mettre en exergue les « enjeux » (finalités physiques, psychiques, morales, sanitaires, sociales...) et les « usages » (formes de travail, place dans la leçon, à l'AS, dans la demi-journée de plein air, dans les évaluations...) des sports collectifs. Il s'agissait donc de montrer en quoi M. Baquet était peut-être avant-gardiste dans la conceptualisation des formes de « motricité »¹ qu'il souhaitait voir mises en œuvre. En effet, en filigrane de ces quelques lignes, c'est un programme

¹ Ce qu'on appellerait aujourd'hui les « CP » (compétences propres) ou les « CAC » (champs d'apprentissage complémentaires).

complet d'éducation physique que M. Baquet appelle de ses vœux. Un programme dont il avait déjà esquissé les grandes orientations dans son premier ouvrage, *Éducation sportive*, publié en 1942. Par ailleurs, une analyse pertinente du sujet ne pouvait faire l'économie d'une réflexion sur le contexte dans lequel le texte a été rédigé. N'oublions pas qu'en 1943, date de la première édition de l'extrait, alors que le CGEGS est piloté par le colonel J. Pascot, M. Baquet occupe de hautes fonctions dans l'organisation du sport français. À l'interface de missions politiques et de convictions personnelles, il s'inscrit dans ce mouvement que l'on qualifie généralement de « première sportivisation » de l'éducation physique. C'est aussi pour cela qu'il participe, à sa mesure, à la rédaction de documents pédagogiques à thème sportif. Alors que le papier est difficile à obtenir en ces temps de pénurie, à l'exception des partisans du régime, il parvient à trouver les moyens de se faire éditer ; d'abord chez Godin, en 1942, puis chez Bourrelier, en 1943, un éditeur spécialisé dans l'enseignement, la formation et la psychologie. Cette focale sur l'origine du texte montre combien sa conviction est grande et combien il parvient, à la force du poignet, à promouvoir des idées qui, par la suite, feront tâche d'huile. Tandis que les copies les plus faibles n'ont rien dit ou presque sur M. Baquet, les meilleures d'entre-elles sont parvenues à situer l'auteur et ses idées sur la base d'éléments biographiques.

Une longue citation à décortiquer

Une fois l'auteur situé, il était plus évident de comprendre combien cet extrait rendait fidèlement compte de ses thèmes privilégiés. À l'analyse du texte, plusieurs éléments pouvaient donc être dégagés :

- La socialisation de l'élève, considéré comme un être « égoïste », « brutal » ou « timoré », pour ne pas dire individualiste et inachevé, ainsi que sa formation sur le plan moral, apparaissent nettement à travers des formules récurrentes : « créer dès l'enfance de bons automatismes moraux et sociaux », agir et lutter « en vue du triomphe de l'équipe », dire à l'enfant « pourquoi il doit faire abstraction de soi-même », se soumettre « au profit de l'équipe »... Autant d'expressions traduisant l'insistance de M. Baquet sur l'abandon de l'individu au profit des autres et donc sur la dimension éducative des sports collectifs. Cette socialisation de l'enfant est récurrente sur la période. On la retrouve par exemple dans le Projet de Règlement Général d'EP de 1919, où il est stipulé que les jeux collectifs « doivent être considérés comme un moyen d'éducation, propre à soustraire l'homme aux distractions funestes, à le moraliser, à exercer sa volonté ». Il en va de même dans les IO de 1941, où il est dit que « les sports qui opposent des équipes sont particulièrement éducateurs. Non seulement ils développent les qualités de l'individu, mais encore ils constituent une école de vertus sociales [...] en habituant les jeunes à réfléchir aux questions d'organisation et de commandement ». Plus tard, dans les années 1960, ces intérêts liés aux sports collectifs sont repris dans les expériences de Corbeil-Essonnes ou de la République des Sports de Calais, voire une fois de plus dans les IO, celles de 1967

précisant que « les sports collectifs obligent l'individu à se fondre dans un groupe ». Encore aujourd'hui, les récents programmes publiés en 2015 invitent, dans la conduite et la maîtrise d'un affrontement collectif au cycle 4, à « se mettre au service de l'autre pour lui permettre de progresser » ou à « être solidaire de ses partenaires ». Sur ce premier point lié à la socialisation, il s'agissait donc de partir des éléments mis en avant par M. Baquet, pour montrer que ses propos sonnaient avec récurrence sur l'ensemble de la période, preuve de leur dimension visionnaire. Le type de socialisation proposé s'ancrait d'ailleurs bien dans la tradition française, très verticale, à l'opposé de celle défendue par les anglo-saxons, plus interactionniste et horizontale.

- L'auteur précise ensuite que « ces activités s'adressent autant à l'esprit qu'au corps ». Par leur utilisation, il souhaite donc agir sur les « qualités morales » et « physiques » de l'enfant. Autrement dit, émerge ici une conception moniste de l'individu, chère aux adeptes de la phénoménologie (Husserl, Merleau-Ponty), laquelle marque une rupture par rapport au dualisme cartésien du corps et de l'esprit, conception fortement ancrée en éducation physique sur la période qui précède et entoure la publication de son *Précis d'initiation sportive*. Dans les sports collectifs, on retrouve cette vision chez des acteurs tels que R. Deleplace² par exemple, qui défend l'apprentissage d'un rugby centré sur la confrontation de l'élève à la dialectique attaque/défense, confrontation grâce à laquelle ce dernier peut bâtir du sens dans son activité et progresser. De la même manière, au handball, la décennie 1970 voit émerger des travaux du CPS-FSGT qui, sous la plume de M. Viala et M. Farget³, réfutent désormais l'idée que l'acquisition des gestes techniques se fasse en dehors de leur contexte d'expression, c'est-à-dire en dehors du jeu. Pour reprendre la formulation de F. Mahlo, les savoir-faire du joueur doivent ainsi être l'incarnation d'un « acte tactique en jeu »⁴.
- M. Baquet précise également que les sports collectifs peuvent améliorer les qualités d'une éducation physique de base et se compléter « harmonieusement » avec les « sports individuels ». Ses propos devaient alors inviter l'impétrant à réfléchir sur des aspects tels que les classifications et la place qu'y occupent les différents sports collectifs. Ainsi, la prégnance des classifications hébertistes jusque dans les années 1940, dans lesquelles ces derniers sont « évacués », pouvait par exemple être mise en relation avec les changements observés à partir de 1945 et l'apparition d'autres formes de classifications, tant du point de vue des textes officiels (IO de 1967 avec les « maîtrises » empruntées à J. Teissié, les « familles » des IO de 1985, les « domaines » de 1993, les « compétences » de 1996...), que de celui des institutions (ministère des sports, FSGT) ou des acteurs (R. Caillois, B. Jeu ou P. Parlebas pour ne citer que les plus connus). Au final, cette distinction

² R. Deleplace, *Rugby de mouvement rugby total*, Paris, EPS, 1979.

³ M. Viala & M. Farget, *Handball, Mémento CPS-FSGT*, Paris, Armand Colin, 1975.

⁴ F. Mahlo, *L'acte tactique en jeu*, Paris, Vigot, 1969.

entre sports individuels et collectifs a été dépassée car elle se révélait insuffisante pour caractériser le rapport humain ou l'engagement dans les pratiques sportives et corporelles⁵, élément bien peu perçu par les candidats. Et bien qu'il y ait sans doute eu un âge d'or de la programmation des sports collectifs⁶, ce rééquilibrage entre sports individuels et collectifs n'a pas forcément été suivi d'effets puisqu'au moins jusqu'au début des années 1990, l'évaluation certificative a largement fait la part belle aux premiers. Aujourd'hui, bien que le rapport se soit inversé, la commission nationale d'harmonisation des examens 2014 constatant même une « surprogrammation » des activités de la CP 4, il n'en reste pas moins que certains obstacles sont loin d'avoir été surmontés. Ainsi, tandis que le volley-ball apparaît comme un support « idéal » pour la gestion de la mixité, le différentiel de 2,07 pts constaté entre garçons et filles pour le bac général et technologique montre que les difficultés sont encore grandes. De la même manière, en filière professionnelle, si le football et le rugby arrivent respectivement au 1^{er} rang chez les garçons et au 4^{ème} rang chez les filles comme étant les activités les plus avantageuses en termes de moyennes, elles ne font même pas partie du panel des quinze APSA les plus programmées⁷. Ainsi, pour les candidats, questionner d'éventuels prolongements didactiques, pédagogiques ou certificatifs liés à la programmation et à la classification des APSA, devait permettre de montrer en quoi les propos de M. Baquet, sur ce point précis, pouvaient constituer une base de réflexion pour analyser, en termes de continuité et/ou de rupture, l'évolution des enjeux et usages des sports collectifs en EPS.

- Ce point était d'ailleurs à mettre en lien avec un autre élément que l'on pouvait dégager du texte. Celui-ci concernait la dimension « genrée » des sports collectifs, puisque M. Baquet ne propose pas les mêmes activités aux filles qu'aux garçons. Les différences sexuées sont clairement marquées, assumées et entérinées : « Volley-ball, Basket-ball, Hockey, Handball, pour garçons et filles ; Rugby et Football pour les garçons ». Cette vision, pour le moins restrictive, méritait malgré tout d'être relativisée au regard de la domination exercée sur les femmes dans le sport et la société des années 1950. Mais surtout, elle devait amener le candidat à réfléchir sur les usages des sports collectifs au regard de ces différences, en évoquant par exemple les formes de travail ou les modes de groupement à l'œuvre dans l'enseignement des sports collectifs. Sur ce point précis, si beaucoup de copies ont fait état de cette question des identités sexuées sans véritablement l'approfondir, les meilleures d'entre-elles sont parvenues à montrer que le débat s'était déplacé d'une ségrégation initiale des sexes jusque dans les années 1960, pour aller ensuite, dans les années 1970-1980, vers une démocratisation de l'accès des filles à des APSA qui leur étaient initialement « interdites », et aboutir enfin, sur une période plus récente, à

⁵ P. Irlinger, C. Louveau, M. Métoudi, *Les pratiques sportives des Français*, Paris, INSEP, 1987.

⁶ O. Bessy, « Nouvelles pratiques sports de base ? », *EPS*, n°227, janvier-février 1991, p.36-38.

⁷ Un constat quasiment identique peut d'ailleurs être fait pour le CAP et le BEP.

s'interroger sur une égalité de la réussite entre filles et garçons en EPS, plus particulièrement lorsque le support de la leçon était un sport collectif. Dans ce cas, la convocation de travaux de recherches à la fois récents et ciblés⁸ a été si rare que les quelques copies en ayant fait usage en ont d'autant plus bénéficié.

- Enfin, dernier élément avancé par M. Baquet : les sports collectifs imposeraient « l'apprentissage d'une technique particulière à chaque sport, c'est-à-dire de gestes à forme bien définie ». Cette phrase devait amener le candidat à envisager la problématique des apprentissages en EPS et à se questionner sur l'impermanence de cette modalité de pratique, aujourd'hui partiellement obsolète, et qui laisse progressivement la place à une adaptation réflexive de l'élève. Cette évolution de la nature des apprentissages inhérents aux sports collectifs ne pouvait être passée sous silence dès lors que la question de la construction des savoirs était posée. Là encore, si des propositions d'acteurs méritaient d'être utilisées pour étayer l'argumentation⁹, le candidat pouvait aussi s'appuyer sur quelques productions scientifiques récentes, portant sur l'épistémologie des savoirs corporels dans l'EP scolaire¹⁰. En outre, la référence aux travaux de P. Arnaud¹¹ ou à ceux d'Y. Chevallard¹² sur la transposition didactique a permis aux meilleurs candidats de mettre en évidence les permanences et les ruptures quant aux types de savoirs construits et enseignés dans les sports collectifs en EPS depuis 1918.

La thématique des sports collectifs

Concernant les sports collectifs, il s'agissait de faire preuve d'une culture à la fois riche et spécifique sur le thème, dans le but de traiter le sujet. De ce point de vue, le jury ne peut que déplorer les faiblesses dont beaucoup de candidats ont fait preuve. La confrontation des pistes dressées par de nombreux auteurs aurait dû conduire les candidats à remettre en question certaines évidences et affirmations douteuses concernant le concept de sports collectifs, et ce dès l'introduction. Si celui-ci a été défini, cela s'est fait de façon bien trop générique et son origine n'a presque jamais été questionnée. Or, pour un item figurant au programme, le candidat ne pouvait pas se contenter de rester trop évasif, à l'instar de C. Bayer, lorsqu'il écrit : « les origines des Jeux Sportifs Collectifs (JSC), pour obscures qu'elles soient, se recherchent dans les traditions les plus

⁸ C. Mennesson, « Modes de socialisation et processus d'identification sexuée des jeunes investis dans des pratiques physiques et sportives de l'autre sexe », in H. Eckert & S. Faure (dir.), *Jeunes et Genre*, Paris, La Dispute, 2007, p.63-76 ; A. Davisse, « Filles et garçons en EPS : différents et ensemble ? », *Contrepoints*, n°171, avril-juin 2010, p.87-91.

⁹ Robert Mérand ou Gérard Bosc pour le basket-ball – Auguste Listello ou Justin Teissié pour le football – Jean Pinturault ou Maurice Portes pour le handball - René Deleplace pour le rugby – Marcel Mathoré ou Jacqueline Marsenach pour le volley-ball...

¹⁰ M. Attali & J. Saint-Martin (dir.), *À l'école du sport. Épistémologie des savoirs corporels du XIX^{ème} siècle à nos jours*, Bruxelles, De Boeck, 2014.

¹¹ P. Arnaud, « Objet culturel, objet technique, objet didactique », *STAPS*, vol.7, n°13, mai 1986, p.43-55 et n°14, décembre 1986, p.79-86.

¹² Y. Chevallard, *La transposition didactique. Du savoir savant au savoir enseigné*, Grenoble, La pensée sauvage, 1991.

anciennes et lointaines des sociétés primitives ou civilisées »¹³. De la même manière, on ne pouvait pas se contenter d'utiliser des affirmations lapidaires telles que : « l'utilisation des jeux sportifs collectifs à l'école remonte au début des textes concernant l'éducation physique »¹⁴. Tout cela entre en effet en contradiction avec le travail de J.-M. Legras qui, de son côté, montre que la dénomination JSC, utilisée préférentiellement à celle de « sports collectifs », chère à l'Amicale des Anciens Elèves de l'ENSEPS, apparaît en 1965 au moment du colloque de Vichy, dans une perspective de défense identitaire et de légitimation de la profession¹⁵. À travers ces quelques exemples, les meilleurs candidats pouvaient donc définir plus méthodiquement les sports collectifs à chaque période, et pour chaque courant, afin de décliner les préoccupations sociétales en plusieurs items représentatifs de l'époque considérée et les confronter aux finalités, aux objectifs, aux contenus ou encore aux évaluations à l'œuvre en EPS. Les enjeux et les usages des sports collectifs ne pouvaient alors être compris qu'en remettant en cause le poncif d'une définition univoque et permanente des sports collectifs sur l'ensemble de la période.

De la nécessaire articulation entre enjeux, usages et construction des savoirs en EP

Au final, la question annexée au texte de M. Baquet n'apparaissait pas comme un sujet en tant que tel. Si l'enjeu était bien d'y répondre, le texte devait constituer un guide pour cela, ce que beaucoup de candidats n'ont pas perçu. Il s'agissait donc, suite à cette étape d'analyse des propos de l'auteur, d'envisager en quoi les axes dégagés (socialisation, monisme, classification, rapport garçons/filles, apprentissage...) pouvaient ou non révéler quels avaient été les enjeux et usages des sports collectifs en EPS depuis 1918, dans leur rapport à la construction des savoirs dispensés. Le pluriel de ces notions invitait les candidats à dégager au moins deux types d'enjeux différents et au moins deux usages autour des sports collectifs pour espérer se classer parmi les meilleures productions.

Littéralement, l'enjeu représente ce que l'individu risque dans un jeu qu'il engage avec autrui. Dans ce cas, il est ce qui doit revenir au gagnant et incarne donc ce que chacun est susceptible de perdre ou de gagner dans n'importe quelle entreprise. Pour Jean-Paul Clément, « on parle d'enjeu, dans un espace social spécifique, quand une matière ou une chance (chance d'accès, chance de gain...) n'est pas encore affectée ou définitivement appropriée par l'un des protagonistes – personne ou groupe »¹⁶. De ce fait, s'ouvre alors un espace à conquérir, suggérant un engagement des acteurs dans une lutte pour se l'approprier. Bien que chaque enjeu soit soumis à sa propre dynamique d'évolution et avance à son propre rythme, leur synergie, leur entremêlement

¹³ C. Bayer, *L'enseignement des jeux sportifs collectifs*, Paris, Vigot, 1979, p.31.

¹⁴ J-F. Gréhaigne, « Quelques aspects bibliographiques concernant l'enseignement des sports collectifs », in Groupe sports collectifs de l'Académie de Dijon, *Didactique des sports collectifs à l'école*, Dossier EPS n°17, Paris, EPS, 1993, p.7.

¹⁵ J-M. Legras, *Etude de la complexité de l'enseignement des jeux sportifs collectifs, de 1945 à nos jours*, Thèse de 3^{ème} cycle, nouveau régime, Lettres et Sciences Humaine, Caen, 1990 ; J-M. Legras, « Introduction, développement du sport à l'école et identité de l'EP : l'exemple des jeux sportifs collectifs », in J-P. Clément & M. Herr, *L'identité de l'éducation physique scolaire au XX^e siècle : entre l'école et le sport*, Clermont-Ferrand, AFRAPS, 1993, p.251-279.

¹⁶ J-P. Clément, J. Defrance & C. Pociello, *Sport et pouvoirs au XX^{ème} siècle*, Grenoble, PUG, 1994, p.24.

et leur simultanéité sont susceptibles de faire émerger toute la complexité et toute la richesse de la période étudiée. Dès lors, l'analyse de ces enjeux éducatifs, culturels, pédagogiques, sociaux ou bien encore identitaires, devait permettre aux candidats de défendre un point de vue sur l'évolution des usages des sports collectifs en EPS et des savoirs y étant associés. Ainsi, l'usage de la mixité, les formes de didactisation des APSA, les expériences pédagogiques, les modes d'évaluation des élèves aussi bien que la place des sports collectifs dans les leçons ou dans le cadre du sport scolaire, constituaient autant d'analyseurs liés aux usages et aux savoirs, susceptibles d'être convoqués pour porter une analyse critique sur les forces et les faiblesses des propos de M. Baquet.

Classement des copies

Sur la forme, il était attendu que l'extrait soit mobilisé dès l'introduction pour en dégager les axes de réflexion et faire en sorte que ceux-ci soit régulièrement rappelés dans l'argumentation. À cet égard, les meilleurs candidats ont été capables de développer des idées avec, comme point de départ, des éléments issus du texte. À l'inverse, les autres se sont contentés d'utiliser l'extrait pour illustrer des propos issus de leurs connaissances sur l'histoire des sports collectifs en EPS, ce qui ne leur a pas permis de répondre précisément à la commande du sujet, à savoir : « en quoi ces propos sont-ils révélateurs... ».

Le jury attire l'attention sur les éléments qui ont servi à discriminer les dissertations.

Au **niveau 1**, se retrouvent, bien entendu, les devoirs inachevés et hors sujet, tout comme les fresques historiques qui amènent certes quelques éléments sur les sports collectifs, mais témoignent de connaissances lacunaires, voire inexistantes, sur le sujet. Une absence totale de prise en compte du texte était en outre lourdement sanctionnée.

Au **niveau 2**, la réponse proposée ne parvient pas à distinguer les usages et les enjeux. Si les seconds sont oubliés, les premiers sont confondus avec les grandes finalités de l'EPS (hygiénique, sportive, scolaire). Souvent, le traitement porte en priorité sur les sports en général plus que sur les sports collectifs, sans identifier clairement les conceptions de M. Baquet. La spécificité et la diversité des sports collectifs sont oubliées. Le texte est donc très peu exploité, évoqué en introduction mais bien plus rarement dans l'argumentation.

Au **niveau 3**, le candidat est capable de dégager au moins deux enjeux différents et les distinguent des usages, même si ceux-ci sont rarement traités en profondeur. Le devoir tisse des relations entre ces enjeux et la construction de savoirs identifiés, tout en situant M. Baquet comme un fervent défenseur du sport éducatif pour les enfants. Toutefois, le texte n'est pas à l'origine des idées développées. Celles-ci sont issues des connaissances du candidat sur l'histoire de l'enseignement des sports collectifs.

Au **niveau 4**, la réponse intègre l'ensemble du texte pour analyser des interactions entre au moins deux pôles du sujet (enjeux et/ou usages et/ou construction des savoirs) et la spécificité des sports collectifs. L'introduction avance des éléments biographiques précis sur M. Baquet. Quant à l'argumentation, elle s'ancre sur au moins deux axes dégagés de l'analyse du texte. Le candidat commence à discuter la place des sports collectifs à l'école au regard de leurs supposées valeurs et envisage la redéfinition des savoirs culturels en savoirs scolaires.

Au **niveau 5**, la réflexion articule l'ensemble des pôles du sujet. Ici, le candidat est capable de prendre du recul sur les propos de l'auteur et utilise la richesse de ses connaissances pour adopter un regard critique sur les usages et les enjeux des sports collectifs dans la construction des savoirs en EPS, tout en faisant preuve de nuance. Les propos sont référencés et prennent appui sur des illustrations issues de plusieurs sports collectifs.

Par ailleurs, à l'intérieur de chacun des cinq niveaux, plusieurs indicateurs ont permis au jury d'affiner les notes : la qualité de l'argumentation, la précision des connaissances (surtout au regard des sports collectifs), la contextualisation des références, la diversité des champs d'argumentation, l'étendue de la période analysée, ainsi que la qualité de l'expression et de l'orthographe.

Commentaires sur les productions et recommandations aux candidats

Le jury reconduit les constats des années précédentes concernant la forme des copies. Certains candidats produisent des introductions constituant près de la moitié du devoir, souvent pré-formatées, qui nuisent à l'analyse précise du sujet. Nombreuses sont les problématiques qui se confondent avec la présentation d'une annonce de plan, ou qui reprennent simplement la question du sujet sans donner d'élément de réponse. Quant aux bornes temporelles choisies pour délimiter la périodisation, elles ne sont pas systématiquement justifiées.

Sans généraliser, la pauvreté des connaissances mobilisées est également regrettée. Un rappel s'impose donc pour dire que l'agrégation externe dispose d'un programme spécifique qui donne le droit d'attendre une culture riche autour de la thématique des sports collectifs. De nombreux candidats ne semblent pas s'être véritablement préparés pour ce concours et présentent des connaissances génériques autour de l'histoire de l'éducation physique, quand il y en a. En effet, dans beaucoup de copies, moins de cinq références sur l'ensemble de la proposition sont mobilisées par les candidats, ce qui est difficilement acceptable dans un tel concours. À l'inverse, certains usent d'une quantité si importante de références qu'elles viennent noyer la réflexion, ou alors cacher une incapacité à construire une analyse personnelle à partir d'une question posée. Ainsi, le jury invite les impétrants à utiliser les références au service d'une démonstration. Quant à la forme de leur présentation, il est demandé de préciser, de manière évidente, l'auteur, mais également le titre de l'article et/ou de l'ouvrage et/ou de la revue, ainsi que la date de publication.

En outre, il est regrettable que beaucoup de candidats emploient naïvement des références, sans jamais avoir lu l'article cité, ce qui entraîne la mobilisation de propos inexacts, parfois absurdes, et une remise en question de la réelle culture du candidat. Sur ce dernier point, il s'agit aussi de rappeler que la mobilisation de sources de première main et de travaux de recherches universitaires est préférée à celle d'ouvrages de synthèse sur l'histoire de l'EPS.

Enfin, si le jury tient à souligner une amélioration quant à la qualité de la syntaxe et de l'orthographe par rapport aux sessions précédentes, il constate avec amertume la rémanence de certaines erreurs grossières qui ne peuvent avoir leur place dans ce type de concours. À titre d'exemple, on retiendra que certaines périodes de l'histoire sont totalement passées sous silence. Cela a souvent été le cas pour l'entre-deux guerres, mais aussi le régime de Vichy ou les années 1970. Les institutions, les acteurs ou leurs propos sont parfois grossièrement écorchés, pouvant donner lieu à quelques anachronismes : Tissié au lieu de Teissié, Bacquet au lieu de Baquet, Herzogue au lieu de Herzog, Ernest Boigey au lieu de Maurice Boigey, la Fédération Générale des Sports et du Travail au lieu de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail, etc. Comment ne pas s'interroger sur le manque de préparation ou de culture générale de la part de certains candidats lorsqu'on lit par exemple que « Simone de Beauvoir (sic) a écrit *Le deuxième genre* en 1951 »¹⁷, que « Maurice Herzog est l'auteur de *l'Essai de doctrine du sport* en 1959 »¹⁸, que « Maurice Baquet est l'initiateur des stages du même nom »¹⁹, ou bien encore que « Jean-Paul Sartre a écrit, dans *L'existentialisme est un humanisme*, que l'essence précède l'existence »²⁰ ? Enfin, on ne peut que regretter la persistance de l'utilisation de certains clichés qui, présents dans de nombreuses copies, témoignent d'un manque de clairvoyance de la part des candidats. Ainsi, dire que « sous la présidence du Général de Gaulle, toute la France devient sportive » n'est pas une assertion recevable dans une copie de l'agrégation externe d'EPS.

À ce titre, le jury souhaite reprendre à son compte un extrait du rapport de l'an dernier, en rappelant que ces négligences ou insuffisances en termes de préparation finissent par donner à cette épreuve une tonalité de « CAPEPS bis », incompatible avec les exigences institutionnelles affichées. Il convient de rappeler ici aux candidats que l'on ne passe pas l'agrégation externe d'EPS « par défaut » ou en dilettante, dans le prolongement du CAPEPS. Le « prêt à penser » rencontré dans de trop nombreuses copies n'est pas plus admissible que la multiplication de lieux

¹⁷ S. De Beauvoir, *Le deuxième sexe*, Paris, Gallimard, 1949.

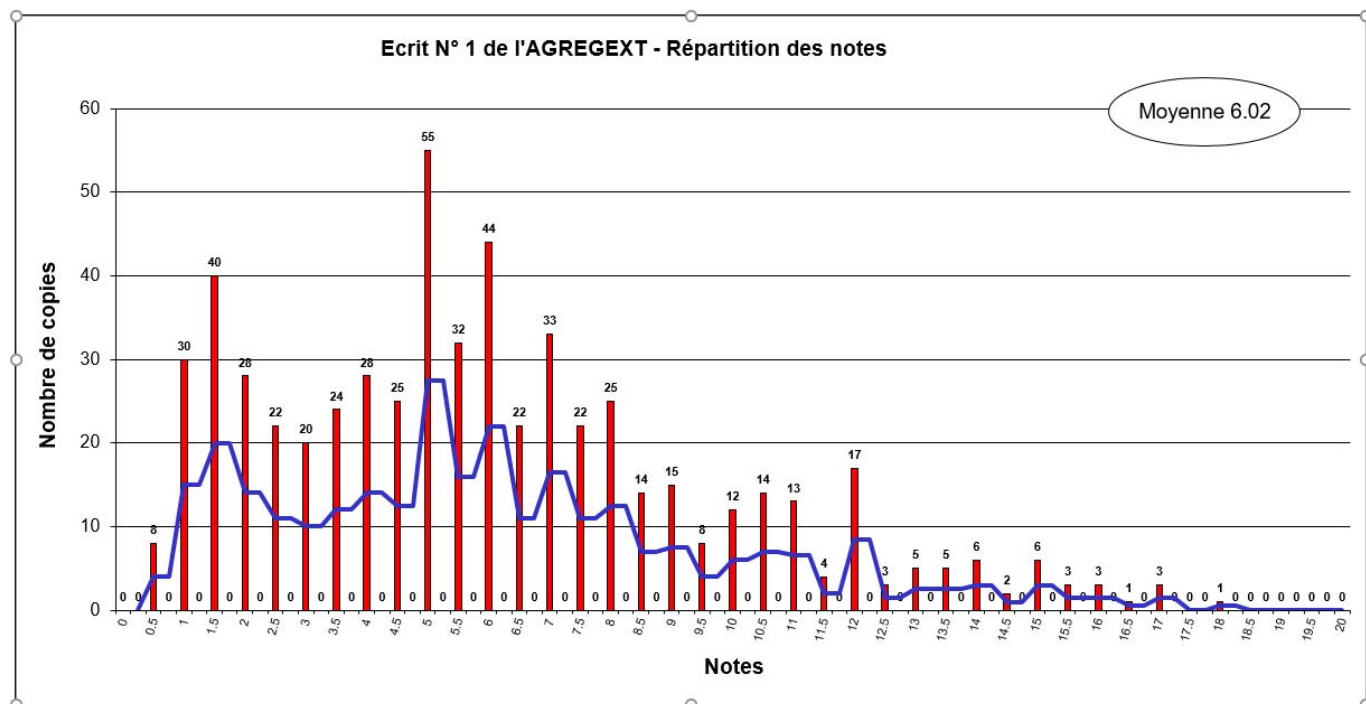
¹⁸ *L'Essai de doctrine du sport* est publié en 1965, sous la houlette du Haut-Comité des Sports, dont M. Herzog est le Secrétaire Général. Mais il s'agit d'un rapport de la commission de la doctrine, créée en 1962, et pilotée par J. Borotra.

¹⁹ C'est la FSGT, sous l'impulsion de R. Mérand, qui est à l'origine de ces stages, initiés en 1965, année du décès de M. Baquet.

²⁰ J-P. Sartre, *L'existentialisme est un humanisme*, Paris, Nagel, 1946. Dans cet ouvrage, l'auteur dit justement tout le contraire puisque l'objet de ce courant philosophique est l'existence de l'homme prise dans sa réalité concrète, et au niveau de l'individu engagé dans la société. Autrement dit, c'est bien l'existence qui précède l'essence et non l'inverse.

communs sur l'EPS, qui renvoient à une production historiographique que le jury pensait désormais obsolète.

Répartition des notes de l'écrit 1



Rappel du sujet :

« Parmi les disciplines scolaires, l'EPS est l'unique garante pour les élèves d'un engagement corporel. Pour nombre d'entre eux, elle représente le seul moment d'activité physique et pour tous, elle doit apporter des connaissances, des capacités et des attitudes leur permettant de construire puis d'entretenir tout au long de la vie, leur habitus santé ».

Discuter cet extrait des programmes de l'EPS au lycée général et technologique.

1 RAPPEL DES ATTENDUS DE L'EPREUVE

Cette épreuve consiste en une dissertation portant sur les aspects biologiques, psychologiques, sociologiques des conduites développées en Éducation Physique et Sportive. Dans ce cadre, il est attendu des candidats qu'ils démontrent leur capacité à argumenter un point de vue problématisé qui, pour cette session, devait s'exprimer dans le cadre de la discussion d'une affirmation.

L'analyse des copies de la session de 2016 révèle que les lacunes mises en évidence lors de la session précédente sont toujours d'actualité. Le présent rapport s'inscrit donc pleinement dans la continuité du rapport du jury de l'année précédente, notamment en ce qui concerne :

- Les attendus de l'épreuve
- La forme des copies
- Les connaissances scientifiques
- Les propositions professionnelles.

Nous encourageons fortement les candidats à s'y référer dans la mesure où les attentes relatives à ces quatre exigences restent fréquemment insatisfaites.

2 L'ANALYSE DU SUJET

Le sujet invitait les candidats à s'engager dans la discussion d'un extrait des programmes d'EPS du lycée. Une des difficultés majeures des candidats a précisément consisté à entrer dans le jeu de la discussion. Discuter pouvait être compris comme une activité visant à examiner une proposition déclarative, à en débattre pour y souscrire ou la nuancer voire la réfuter et in fine à se positionner d'un point de vue professionnel et théorique. Cette discussion pouvait aussi bien concerner les idées constitutives de la citation (par exemple celle selon laquelle l'EPS serait l'unique garante d'un engagement corporel) que les concepts constitutifs de ces idées (par exemple celui d'habitus santé). Or, il est apparu que la majorité des candidats ont appréhendé l'extrait comme un « allant de soi », comme un postulat de départ, l'argumentaire visant dans ce cas à proposer une succession de stratégies didactiques et pédagogiques en vue d'opérationnaliser et non de discuter les orientations institutionnelles. Or, il s'agissait précisément d'analyser finement l'extrait, d'identifier les enjeux et les prises de position possibles sous-jacentes

aux idées y étant développées, de façon à montrer en quoi certains aspects de l'extrait étaient effectivement discutables, moyennant la convocation de connaissances issues de différents champs scientifiques.

A ce sujet, une autre difficulté relevée par le jury se situe au niveau du manque de connaissances scientifiques relatives aux notions présentes dans l'extrait et qui auraient pu permettre d'en discuter certains aspects. Par exemple, les notions « d'engagement corporel » et d'« habitus santé » n'ont pas souvent fait l'objet d'une analyse approfondie et d'une mise en relation. Alors que la notion d'engagement a régulièrement été circonscrite aux problématiques motivationnelles et à la notion de plaisir, l'engagement corporel a quant à lui été minimisé, réduit dans la majorité des cas à des considérations relevant de la physiologie de l'effort. Or, si les ressources physiologiques sont constitutives des ressources du corps, elles ne s'y réduisent pas. Des connaissances sur le développement des qualités physiques fondant la condition physique, en biomécanique ou encore sur les théories de l'apprentissage moteur auraient pu permettre de préciser les ressources et les processus mis en jeu lorsqu'on engage son corps en EPS. Par ailleurs, l'engagement corporel a rarement été discuté sous l'angle de la corporéité, c'est-à-dire dans son inscription anthropologique et phénoménologique²¹. S'engager corporellement demande de s'interroger sur les significations que les élèves associent à l'engagement de leur corps dans telles ou telles circonstances (suivant les enjeux des différentes APSA dans lesquelles ils s'engagent par exemple). De telles considérations auraient pu permettre de discuter de la garantie de la discipline à faire s'engager corporellement les élèves mais aussi de son exclusivité dans cette mission. A ce titre, il semblait pertinent de discuter et de différencier l'engagement corporel d'un élève en fonction de l'environnement humain matériel et symbolique plutôt que de considérer des profils stables d'élèves (engagés vs désengagés) sans prise en compte du contexte. Par exemple, un élève qui suit l'option théâtre dans son parcours de formation lycéen ne s'engage-t-il pas corporellement dans ce type d'enseignement ?

Par ailleurs, les significations qu'un élève associe à son engagement sont en lien avec l'habitus qu'il incarne. Si la notion d'habitus santé a souvent été référée aux travaux de Dhellemmes et Mérand (1985) et définie comme un « *ensemble de valeurs, d'attitudes, de règles de vie qui structurent le comportement dans le but de développer ou sauvegarder son potentiel santé* » (Tribalat, 2003), le concept sociologique d'habitus a quant à lui rarement fait l'objet d'une analyse. Au cœur de la sociologie bourdieusienne, l'habitus se définit comme un « *système de dispositions réglées : il permet à un individu de se mouvoir dans le monde social et de l'interpréter d'une manière qui d'une part lui est propre, qui d'autre part est commune aux membres des catégories sociales auxquelles il appartient. [...] l'habitus est le produit du travail d'inculcation et d'appropriation nécessaire pour que ces produits de l'histoire collective que sont les structures objectives (e. g. de la langue, de l'économie, etc.) parviennent à se reproduire, sous la forme de*

²¹ Voir à ce sujet par exemple : Huet, B. & Gal-Petitfaux, N. (2011). L'expérience corporelle. *Revue EP.S.* Collection Pour l'action.

dispositions durables, dans tous les organismes durablement soumis aux mêmes conditionnements, donc placés dans les mêmes conditions matérielles d'existences (p. 282) »²².

Convoquer une définition sociologique de l'habitus aurait pu permettre de discuter l'attente institutionnelle à l'égard de la discipline consistant à construire et entretenir un habitus santé chez les élèves. Par exemple, si l'on s'inscrit dans la continuité de la définition de Bourdieu, il est possible d'avancer que les élèves arrivent à l'école avec des dispositions vis-à-vis de la santé déjà incorporées et dépendantes de leur socialisation notamment primaire. Dès lors, s'agit-il de construire, de déconstruire ou de reconstruire un habitus santé chez les élèves ? L'objectif n'est-il pas différent suivant le profil des élèves ? Cela amène à s'interroger sur la nature des acquisitions à envisager avec les élèves en fonction de leur rapport au corps et à la santé, notamment chez ceux pour qui l'EPS « *représente le seul moment d'activité physique* ». Une autre piste possible consistait à questionner les stratégies d'éducation à la santé en EPS en contrastant l'intériorisation des normes induite par le concept d'habitus avec d'autres méthodes pédagogiques, largement promues en EPS, visant à conscientiser les expériences ressenties pour développer un « savoir s'entraîner » explicite (par exemple dans le cadre des activités de la CP5). Ce décalage, entre des dispositions non conscientes suggérées par le concept d'habitus et les enjeux éducatifs inhérents à certaines activités, auraient pu être l'objet d'un débat ancré à la fois dans les cadres théoriques et les pratiques disciplinaires et interdisciplinaires. Ce type de débat aurait pu permettre davantage aux candidats d'interroger les connaissances, capacités et attitudes permettant la construction et l'entretien tout au long de la vie de leur habitus santé par les élèves, là où de nombreuses copies ont exclusivement considéré le rôle de connaissances déclaratives dans l'atteinte de cet objectif.

Enfin, la citation invitait également à questionner les rapports entre engagement corporel et développement d'un habitus santé. S'agit-il d'un rapport de causalité ou de réciprocité ? Ce rapport est-il linéaire ? N'existe-t-il pas des formes d'engagement corporel excessives peu propices au développement d'un habitus santé ? Comment penser l'enseignement de l'EPS sur l'ensemble de la scolarité (lycéenne mais peut-être aussi en amont) pour favoriser un rapport positif à la santé tout au long de la vie ? Par exemple, les différentes pratiques culturelles que représentent les APSA et les CP auxquelles elles renvoient contribuent-elles de manière identique au développement de cet habitus ?

Tout cet ensemble de questions pouvaient donner lieu dans l'argumentaire à discussion afin de se positionner en futur professionnel de l'EPS et proposer des leviers d'intervention permettant de concevoir la contribution de l'EPS et son lien avec les autres disciplines scolaires dans l'atteinte de l'objectif institutionnel fixé. Compte tenu de la formulation du sujet, il semble important de mentionner que l'introduction de la dissertation pouvait être associée à une fonction quelque peu différente de sa fonction habituelle. En effet, l'introduction constituait davantage une

²² [Bourdieu](#), P. (1972). *Esquisse d'une théorie de la pratique*. Genève : Librairie Droz.

étape de la réflexion permettant de poser un état des lieux des interactions entre les éléments de l'extrait pouvant faire l'objet d'une discussion. Dans ces circonstances, l'argumentaire aurait pu consister par la suite à approfondir la discussion de ces différents aspects en : (a) examinant les propositions constitutives de la citation, (b) se positionnant par rapport à ces dernières grâce à la convocation de connaissances scientifiques, et (c) s'engageant sur des propositions de conception de l'enseignement de l'EPS au regard de ce positionnement. Or, dans la majorité des devoirs, l'introduction a surtout servi de lieu de juxtaposition de questions et de définitions éparses non prises en charge par la suite. L'argumentaire consistait alors à afficher des propositions interrogeant la faisabilité des réponses à l'attente institutionnelle dont la discussion restait attendue. A l'inverse, dans certaines copies, les prémisses de la discussion sont exclusivement apparues dans l'introduction.

3 LES NIVEAUX DE PRODUCTION

La correction des copies a permis d'identifier quatre niveaux de production, le cinquième niveau attendu n'ayant correspondu à aucune production. Dans un premier temps, les copies ont été classées par rapport au niveau de complexité de la discussion de l'extrait. Des connaissances scientifiques et institutionnelles actualisées, référencées, avec une prise de recul sur celles-ci, ainsi que la pertinence, la cohérence et la relativisation des positionnements et propositions professionnelles permettaient d'affiner l'évaluation et la notation des copies.

Niveau 1 : Plusieurs types de copies ont été positionnées à ce niveau : les copies identifiées comme étant hors sujet, les copies inachevées ou encore les copies dans lesquelles les propos tenus relèvent de généralités, de lieux communs concernant l'enseignement de l'EPS. Ces copies sont également caractérisées par l'absence de connaissances scientifiques. La citation reste traitée de façon partielle ; seule la problématique de l'engagement corporel ou de la construction et de l'entretien de l'habitus santé est envisagée, sans mise en lien entre les idées constitutives de la citation.

Niveau 2 : Les copies positionnées à ce niveau se caractérisent par une absence de discussion de l'extrait des programmes. L'argumentaire consiste en une juxtaposition de propositions didactiques et de stratégies pédagogiques ou de dispositifs visant à valider et illustrer les directives institutionnelles. Les propositions prescrivent des mises en œuvre traduisant l'opérationnalisation d'allants de soi sur le rôle de l'EPS dans l'éducation à la santé et/ou la promotion de l'activité physique pour tous. L'engagement corporel et l'habitus santé restent définis de façon très généralistes. Les références scientifiques abondent dans le sens de la citation. Elles restent très généralistes et se limitent à quelques champs scientifiques.

Niveau 3 : A ce niveau, certains aspects de l'extrait des programmes commencent à être discutés. La discussion porte essentiellement sur l'affirmation que « l'EPS est garante d'un engagement corporel » pour envisager les obstacles et/ou les conditions de cet engagement en vue de favoriser la construction d'un « habitus santé » et l'atteinte de la finalité de la discipline. L'engagement n'est pas suffisamment envisagé dans sa dimension corporelle et la santé est considérée dans une perspective pluridimensionnelle. Les notions discutées restent circonscrites à la sphère disciplinaire. Les champs scientifiques convoqués se diversifient mais les connaissances mobilisées sont circonscrites aux tâches et aux comportements d'élèves.

Niveau 4 : La discussion se situe au niveau de l'école et les concepts « d'engagement corporel » et « d'habitus santé » questionnent les idées principales de l'extrait. Elle envisage la construction d'un habitus santé grâce à des expériences signifiantes multiples pour les élèves, en interrogeant la contribution des autres disciplines. Les termes d' « engagement corporel » et d' « habitus santé » font l'objet d'une analyse approfondie (différentes formes d'engagement, habitus comme incorporation de normes...) ; ils sont envisagés dans différentes dimensions et différents types de liens sont tissés entre engagement corporel et habitus santé. Les références scientifiques, de différents champs (psychologie, sociologie, sciences de l'intervention, sciences biologiques, philosophie...), sont mobilisées pour questionner les idées et notions de l'extrait et définir les problématiques professionnelles. Les résultats des différentes études orientent des pistes d'intervention tout en mettant en évidence des conditions et les points de vigilance quant aux obstacles à l'atteinte des finalités poursuivies.

Niveau 5 : La discussion intègre la dimension prospective (« tout au long de la vie ») et inclusive (« pour tous ») de la contribution de l'EPS pour faire émerger des propositions d'intervention à différentes échelles (classe, établissement, collaboration entre institutions,...). L'engagement corporel et la santé sont des termes discutés à l'aune du monde d'aujourd'hui et des enjeux sociaux, économiques, physiologiques, psychologiques... relatifs à la pratique physique dans le système scolaire et au-delà. Le rôle de l'EPS est questionné dans des dimensions synchronique et diachronique pour penser la contribution de la discipline à la construction et au développement d'un habitus santé chez les élèves. Sont également pris en compte l'évolution de ce que peut être un habitus santé et les stratégies de pratique physique aux différents âges de la vie et au regard des profils de pratiquants.

4 CONSEILS DE PREPARATION

Afin d'aider les candidats à réduire l'écart aux attentes de cette épreuve d'admissibilité, nous les invitons à :

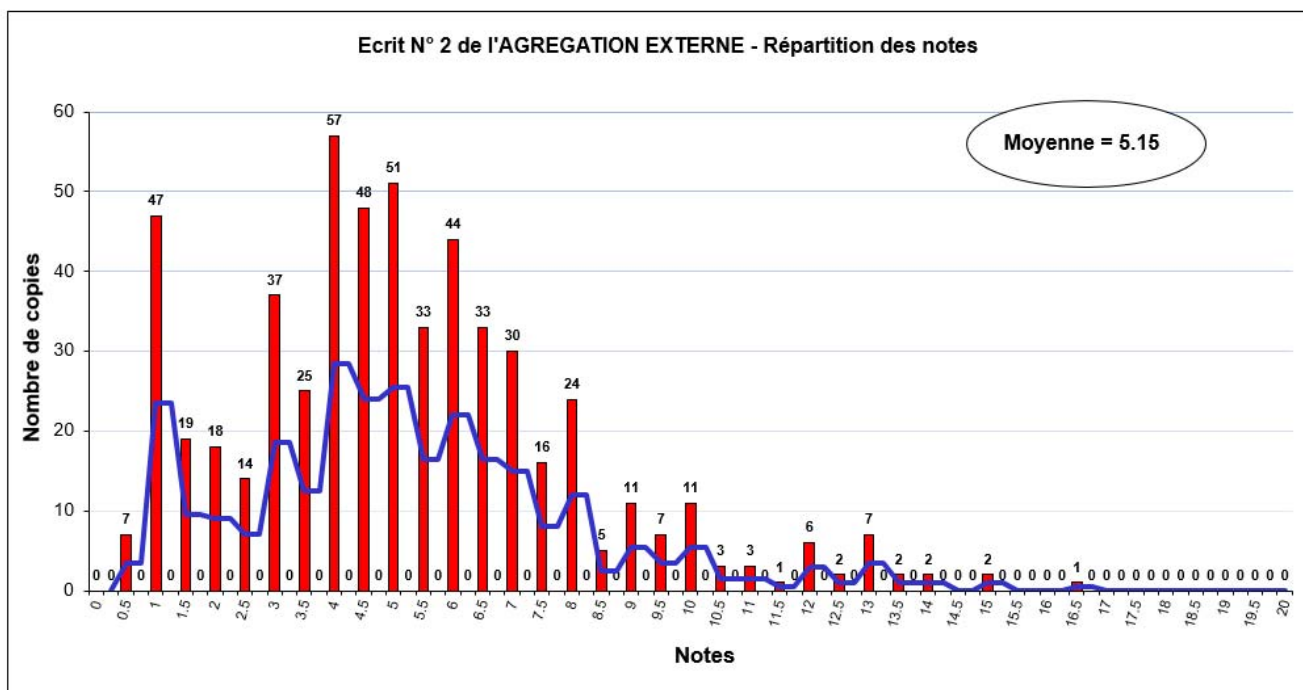
- Lire attentivement les rapports de jury pour s'appropriier les critères permettant de cerner les exigences de cette épreuve.

- Analyser la commande associée au sujet. En l'occurrence, pour la session 2016, la commande du sujet consistant à « discuter » une affirmation nécessitait de repenser la structuration du devoir, classiquement organisée vers la justification de dispositifs pédagogiques. Si discuter peut se définir comme examiner de manière contradictoire une question pour l'approfondir et se positionner afin de prendre des décisions, alors le devoir et le développement doivent s'organiser en ce sens. Les problématiques construites sur le registre du « comment » et les parties organisées à partir d'un raisonnement théorico-pédagogique permettaient difficilement à ce débat d'idées d'émerger.
- S'inscrire dans le registre de la dissertation. En effet, il a été régulièrement constaté une mésinterprétation de l'usage des connaissances scientifiques. Les références ou connaissances étaient la plupart du temps positionnées comme un point d'arrivée de l'analyse, servant d'argument d'autorité pour valider une proposition pédagogique. Or, l'exercice de la dissertation demande davantage de mobiliser les connaissances comme point de départ pour engager une réflexion et comme élément d'étayage d'une idée permettant de se questionner ou de se positionner par rapport à une réalité sociale.
- Actualiser les connaissances et références théoriques, scientifiques et institutionnelles. Si des connaissances scientifiques faisant autorité en physiologie, biomécanique, psychologie, anthropologie ou sociologie datant des années 80 peuvent être utilisées comme une marque de maîtrise des cadres théoriques ayant fondé les recherches actuelles dans le domaine de l'intervention, des références à des travaux en pédagogie de la même époque dénotent un manque d'actualisation des références mobilisées.
- Disposer de connaissances scientifiques solides et précises sur les thématiques du programme. Les connaissances scientifiques de « première main » sont à privilégier. A ce sujet, il est indispensable que les candidats distinguent les connaissances scientifiques et les modèles ou intentions pédagogiques. Une connaissance scientifique est par définition le résultat d'une démarche de recherche, donc inévitablement associée à un cadre théorique ou à un paradigme. Connaître *a minima* les postulats de base structurant les théories et les programmes de recherche convoqués semblent fondamental pour faire un usage lucide et pertinent de la connaissance, c'est-à-dire adapté à un contexte d'utilisation identifié. Il est également attendu un juste équilibre entre faire état d'une culture savante et approfondir des connaissances scientifiques pour analyser et problématiser le sujet à plusieurs niveaux. L'attente se situe certainement dans une dialectique entre ces deux compétences associées à une vigilance épistémologique quant aux références étant articulées les unes avec les autres.
- La seule citation d'un concept ou d'une référence à un ou des auteurs est donc insuffisante et ne constitue pas un argument étayant la démonstration. S'attacher à la cohérence et à la continuité du propos tout au long du devoir : les mots clés définis dans l'introduction sont

rarement repris lors du développement ; les parties sont souvent présentées de façon compilée sans lien entre elles et certaines sont développées sans lien explicite avec le sujet (par exemple la notion d'engagement corporel est traitée de façon détournée par le biais des émotions ou des motivations).

- Dépasser les évidences en montrant les difficultés, les limites, les nuances des idées, des propositions professionnelles, des connaissances scientifiques par rapport à ce qui est demandé par le sujet.
- Réfléchir quant au statut et à la place des illustrations suivant la nature du sujet proposé. Par exemple, dans le sujet relatif à cette session, les illustrations pouvaient ne pas avoir seulement pour finalité de boucler une réflexion, de valider des propos, mais pouvaient participer pleinement à la discussion, en étant par exemple un point de départ pour débattre.

Répartition des notes de l'écrit 2



EPREUVES D'ADMISSION

PREMIERE EPREUVE D'ADMISSION

Le rapport d'oral 1 de la session 2016 de l'agrégation externe s'inscrit dans la continuité des rapports précédents, et complète plus particulièrement celui de la session 2015.

1. L'esprit de l'épreuve ou définition /sens de l'épreuve

Cette épreuve d'oral 1, spécifique au concours de recrutement de l'agrégation externe, a pour objet de permettre au candidat de se positionner en tant qu'enseignant et enseignant d'EPS dans un établissement au contexte particulier. Il est attendu du candidat un diagnostic très précis du fonctionnement de cet EPLE mais aussi une analyse et une interprétation de la place de l'EPS en son sein, de manière à proposer des pistes de réorganisation de cette discipline afin qu'elle devienne pleinement contributive de la réussite de tous les élèves de l'établissement. Les connaissances et compétences du candidat, enseignant d'EPS et acteur d'un EPLE au sein du système éducatif, doivent s'ancrer dans un cadre large de relations avec des partenaires scolaires, sociaux et territoriaux. Elles nécessitent de dépasser les seules préoccupations pédagogiques et didactiques propres à la discipline et doivent entrer en résonance avec les valeurs de l'école républicaine.

Il est attendu du candidat qu'il s'engage et démontre sa compétence de raisonnement et de prise de décision face à un système complexe. Sa conception personnelle de l'EPS, qui se fonde sur des connaissances scientifiques, institutionnelles et professionnelles solides, doit transparaître dans ses propositions. Celles-ci doivent être fonctionnelles et opérationnelles, mises en lien avec les leviers d'action disponibles au sein de l'EPLE concerné. Le jury a apprécié les candidats qui ont su inscrire leurs propositions dans la spécificité du contexte, en évitant le « prêt-à-porter » et la formulation de propositions génériques et décontextualisées.

La posture (ou future posture) professionnelle du candidat, tant éthique que déontologique, est questionnée afin de déceler un potentiel réflexif, innovant, soucieux de faire de l'EPS une discipline contributive à l'atteinte des objectifs que se fixe une communauté éducative dans un contexte singulier, visant la réussite de tous les élèves.

Cette épreuve ne relève pas de l'évaluation d'une compétence professionnelle qui aurait été construite et mise à l'épreuve sur le terrain par des années d'expériences. L'enjeu de l'épreuve réside davantage dans le fait que les futurs agrégés externes puissent démontrer leur force de réflexion et de propositions, au sein des équipes EPS en tant que coordonnateurs de l'équipe EPS mais également au sein de l'EPLE en tant qu'un des acteurs de la mise en œuvre d'une stratégie éducative pilotée par le chef d'établissement.

Si l'exposé permet au candidat de démontrer sa compréhension du dossier et sa capacité à poser un diagnostic sur l'EPLE et l'EPS, afin de répondre à la question posée dans le contexte explicite, il est rappelé que celui-ci ne conditionne pas la note obtenue. L'entretien apparaît comme un temps privilégié permettant au candidat, en relation avec le jury, d'enrichir, de moduler voire de réajuster ses propositions et de démontrer par là même ses capacités d'écoute et d'adaptation.

2. L'épreuve et ses attentes

Les attentes de l'épreuve, présentées dans l'arrêté du 27 avril 1995 (BOEN n° 21 du 25 juin 1998) et réactualisées dans le complément au programme du 6 octobre 2015 sont les suivantes :

« Le candidat doit montrer qu'il est capable, à partir d'un dossier, d'analyser un établissement public local d'enseignement (EPLE) dans son environnement et de proposer des orientations disciplinaires (en EPS) et/ou interdisciplinaires pour répondre à une question posée. Il doit ainsi procéder à l'analyse stratégique des points forts et des points faibles de cet établissement et réfléchir à la place et au rôle de l'enseignement de l'EPS dans ce contexte éducatif singulier. Le candidat doit mobiliser des connaissances actualisées relatives à l'organisation et au fonctionnement du système éducatif, aux institutions et aux politiques éducatives nationales et territoriales. »

Le candidat, en tant qu'enseignant et enseignant d'EPS, doit s'inscrire dans une stratégie éducative d'un EPLE au regard des enjeux et finalités du système éducatif ; contribuer à la dynamique de la réussite de tous les élèves dans un établissement, contexte singulier ; s'engager dans la conception de projets collectifs et réalistes de nature disciplinaire, interdisciplinaires, et/ou en lien avec les parents et partenaires de l'Ecole ; faire partager les valeurs de la République.

3. Conditions générales du déroulement de l'épreuve

La préparation

La durée de préparation est de quatre heures.

Les candidats disposaient d'un dossier sous format numérique (version Word et PDF) fourni par le jury, comprenant un ensemble de données relatives à l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans un établissement du second degré.

Les dossiers d'établissements sont complétés par des fiches APAE (Aide au Pilotage et à l'Auto-évaluation des Établissements) simplifiées, afin de rendre le diagnostic de l'établissement plus aisé et plus complet. Ces fiches APAE constituent la référence incontournable en matière d'indicateurs de l'EPLE, sur laquelle le candidat doit s'appuyer, car elles synthétisent les données les plus récentes et connues concernant l'EPLE.

En salle de préparation et en salle d'interrogation, le candidat bénéficie de matériel informatique :

- un ordinateur portable, équipé d'un système d'exploitation MS-Windows,
- les logiciels et outils suivants seront installés sur l'ordinateur : MS-Pack Office 2010 (traitement de texte, tableur, présentation diaporama), pointofix, adobe-reader, XMind et freemind limités aux versions gratuites,
- les textes officiels relatifs aux politiques éducatives et à l'organisation de l'EPS.

Les fichiers créés par le candidat sont sauvegardés sur des clés USB. A l'issue des quatre heures de préparation, le candidat est conduit dans une salle d'interrogation. Le jury l'aide à relier l'ordinateur à un vidéoprojecteur.

L'utilisation du tableau blanc est autorisée lors de l'exposé comme lors de l'entretien. Le matériel pour l'usage de ce tableau est fourni par le jury.

Le jury souligne que les candidats de cette session se sont bien adaptés aux changements inhérents à la mise en place des modalités numériques de l'épreuve.

L'exposé et l'entretien

Le candidat dispose de vingt-cinq minutes (maximum) pour l'exposé. Un entretien de quarante minutes (incompressibles) s'engage ensuite. Les membres du jury questionnent le candidat pour lui permettre de justifier et d'argumenter ses choix en s'appuyant sur le dossier et son contexte ainsi que sur ses connaissances institutionnelles, scientifiques et disciplinaires. L'entretien reste le moment privilégié pour ouvrir parfois sur d'autres choix possibles et ainsi faire preuve d'une vision élargie et étayée.

Les questions posées par le jury, relatifs à des champs définis et investis systématiquement, permettent d'affiner le diagnostic réalisé par le candidat, d'approfondir l'analyse et la réponse à la question posée, ainsi que les propositions faites en termes de faisabilité, de cohérence et pertinence. Les valeurs de la république à travers les notions de liberté, égalité, fraternité, laïcité, citoyenneté sont questionnées de manière transversale, sous différentes formes, par tous les membres du jury.

La question type de 2016

Pour la session 2016, la question posée à l'épreuve d'oral 1 a été la suivante :

Après une citation extraite du dossier ou un constat issu de l'analyse de l'établissement, une phrase identique pour tous les candidats finalisait la question :

« Afin de répondre à ce (Axe, objectif, priorité...), vous vous mobiliserez en tant que professeur d'EPS, en vous appuyant sur l'ensemble des ressources qui vous paraissent utiles et nécessaires.

Vous ferez des propositions concrètes qui prennent en compte les caractéristiques de cet établissement dans son contexte, sa politique éducative, les projets de l'EPS et de l'AS. »

Rappelons que chaque année le jury est souverain ; toute question support d'épreuve est donc susceptible d'être modifiée à la prochaine session.

4. Niveaux de prestations des candidats

Le jury souhaite attirer l'attention sur les éléments essentiels qui ont permis de discriminer les prestations orales. Plusieurs profils de candidats ont émergé et sont présentés ci-dessous ; ils mettent volontairement l'accent sur des traits dominants, révélateurs d'un niveau d'analyse et de prestation globale qu'il s'agit bien de dépasser. A cette fin, des axes prioritaires de progrès sont identifiés pour passer au niveau supérieur.

Profil 1 : Au-delà des prestations hors-sujet ou inachevées, le candidat n'identifie pas les éléments saillants du contexte et ignore la question posée. Sa conception de l'EPS, qu'on pourrait qualifier de « naïve », entraîne des propositions où les transformations des élèves s'opèreraient par magie. La posture lors de l'entretien apparaît incompatible avec les missions d'un enseignant agissant au sein du service public d'éducation.

L'axe de progrès prioritaire pour accéder au niveau supérieur se situe sur l'analyse du contexte.

Etre capable d'identifier quelques éléments saillants et les exploiter dans les propositions.

Profil 2 : Le candidat réalise une analyse partielle du contexte et/ou analyse les termes de la question posée de manière superficielle. Sa conception de l'EPS relève de "l'animation", les propositions sont souvent nombreuses, plaquées, idéalistes et décontextualisées. La posture lors de l'entretien révèle une lucidité limitée sur les enjeux du dossier et de manière générale, des connaissances superficielles.

L'axe de progrès prioritaire pour accéder au niveau supérieur se situe sur la définition des termes de la question et la définition d'une problématique. **Etre capable de définir les termes de la question au regard de ce contexte singulier.**

Profil 3 : Le candidat relève les indicateurs pertinents du dossier. Ces éléments saillants identifiés, associés à une analyse fonctionnelle des termes de la question permettent au candidat de proposer une problématique qui reste néanmoins générique. Sa conception de l'EPS relève du "pragmatisme", les propositions sont cohérentes mais restent formelles et peu articulées. La posture lors de l'entretien révèle une lucidité sur les enjeux du contexte. Cependant, le candidat

n'arrive pas à expliciter en quoi, comment et dans quelles temporalités les élèves vont réellement se transformer dans le cadre de ses propositions.

L'axe de progrès prioritaire pour accéder au niveau supérieur se situe sur une connaissance large des EPLE sur le territoire, leurs enjeux spécifiques, les indicateurs révélateurs de ces enjeux, les problématiques cohérentes associées et la nature des actions disciplinaire et interdisciplinaire, au service de ces problématiques. **Etre capable d'inscrire ses propositions au regard de ce contexte singulier.**

Profil 4 : Le candidat fait preuve d'une analyse et d'une réflexion systémiques ; il devient concepteur. Le diagnostic et l'analyse des termes du sujet sont finement réalisés. En conséquence, la problématique cible les enjeux essentiels du contexte et constitue la charpente axiale des propositions. Celles-ci sont adaptées aux enjeux et articulées entre elles ; elles permettent à l'ensemble des élèves de se transformer dans une temporalité anticipée. A l'écoute et dans une posture réflexive, le candidat affine ses propositions (en termes de cohérence, pertinence et faisabilité) au fil du dialogue avec le jury.

L'axe de progrès prioritaire pour accéder au niveau supérieur se situe sur la capacité à innover, c'est à dire à imaginer des propositions cohérentes, pertinentes, faisables et originales dans un contexte spécifique, au service d'une conception de l'EPS singulière et engagée, qui s'inscrit dans les enjeux actuels du système éducatif. **Etre capable de développer une conception innovante et engagée de l'EPS, apportant une réelle plus-value dans la réussite de tous les élèves.**

Profil 5 : Le candidat fait toujours preuve d'une analyse et d'une réflexion systémiques. Il ancre profondément sa réflexion dans le contexte singulier du dossier et s'engage. Sa problématique et ses propositions sont innovantes au sens où elles sont originales sans perdre de leur cohérence, pertinence et faisabilité. A l'écoute et dans une posture réflexive et engagée, le candidat fait constamment des allers-retours entre la théorie et la pratique, afin de discuter ses choix au sein de l'EPLE dans lequel se situe son action, et plus globalement au regard des enjeux actuels du système éducatif.

5. Conseils de préparation aux candidats

Le jury tient à souligner que l'Oral 1 de l'agrégation externe demeure une épreuve très ouverte. Il n'existe aucune attente anticipée du jury en termes de nombre de propositions et de proportion d'actions qui pourraient relever de la programmation en EPS, de l'association sportive, du travail interdisciplinaire et du lien avec des partenaires extérieurs. C'est aux candidats de présenter au jury leurs choix et de les argumenter au regard de la question posée, du contexte de l'EPLE et de la problématique qui en découle.

Concernant la lecture du dossier et la réalisation du diagnostic :

L'appréciation du contexte de l'EPLE se doit d'être doublement justifiée :

Qualitativement d'une part, car référée à des indicateurs tangibles trouvés dans le dossier : contexte sociogéographique, nature des actions éducatives diverses, options de politique éducative, choix de programmation en EPS...

Quantitativement motivée d'autre part, car étayée par des indicateurs chiffrés issus des fiches APAE, source d'une fiabilité absolue au regard des PCS des parents d'élèves, des taux de réussite aux examens, du devenir des élèves... C'est de la mise en relation de ces données dont dépendent la qualité et la pertinence du diagnostic réalisé.

Nous alertons les candidats sur la nécessité d'analyser les données concernant les caractéristiques sociales et économiques du public scolaire de l'établissement (à travers les indicateurs PCS), en référence à des connaissances sociologiques solides pour éviter de rentrer dans une sorte de déterminisme scolaire immuable. Ces données sont souvent difficiles à exploiter par les candidats. L'analyse du contexte socio-économique (partie n°1) peut offrir une piste de réponse.

Toutefois, le jury tient à préciser qu'il ne s'agit pas d'un concours de personnel de direction mais bien d'une agrégation d'EPS : l'usage de ces informations sur l'établissement n'a de sens que s'il permet de mieux analyser la dimension EPS dans un établissement, qui lui-même s'inscrit dans un environnement déterminé. Ainsi, davantage que d'effectuer un relevé mécanique et descriptif de ces différents indicateurs, il s'agit de les croiser et de les mettre en tension pour leur donner tout leur sens.

En tant que futur conseiller du chef d'établissement, le candidat se doit de partager des éléments de culture commune. Il connaît les différentes instances de l'EPLE et sait en faire un usage raisonné et fonctionnel au regard des axes de problématique qu'il souhaite développer. Il est également en capacité de repérer dans le contexte les personnes ressources ainsi que les partenaires extérieurs, sur lesquels il pourra éventuellement s'appuyer. Dans le strict respect de son identité professionnelle, il concourt ainsi au rayonnement de sa discipline et apporte de la plus-value à la mise en œuvre des politiques éducatives et pédagogiques de l'EPLE.

Nous conseillons aux candidats de donner leur avis sur ce qu'ils comprennent de l'établissement, de l'EPS, de leurs relations réciproques et de leurs rôles respectifs et conjoints dans le cursus scolaire des élèves. Ils doivent s'attacher à faire entrer le jury dans la logique du regard qu'ils portent sur le dossier à travers la question : il est important qu'ils clarifient leur démarche d'analyse, qu'ils expliquent et justifient leur compréhension du dossier. Si cette entreprise demande une

photographie explicitée du dossier, elle doit aussi montrer l'évolution (sorte de chronophotographie) de l'établissement au cours des dernières années.

Le candidat doit s'efforcer de répondre aux questions suivantes : est-ce qu'on réussit ou non dans cet établissement ? Est-ce que tous les élèves réussissent ? Quels accompagnements aident à la réussite ? Cependant, le jury n'attend pas systématiquement que toutes les données soient présentées dans leur intégralité : les candidats doivent être capables de sélectionner celles qui leur semblent significatives au regard de la question posée, et de justifier leur choix. En effet, alors que le jury pose la question support de l'épreuve après une analyse fine du dossier, les candidats doivent cheminer à rebours, c'est-à-dire partir de la question pour interroger le dossier afin d'identifier les éléments qui l'ont fondée, et des leviers possibles du changement.

Précisons que le contenu des deux premières parties du dossier est incontournable dans la mesure où il permet d'ancrer le diagnostic de l'établissement au sein d'un territoire local. On ne peut analyser et envisager de répondre à une question de la même manière que l'on soit à La Réunion, en Bretagne ou à Créteil. Il est également essentiel de ne pas oublier qu'un établissement scolaire est rattaché à une administration déconcentrée, le rectorat, qui dispose pour définir sa politique éducative territoriale d'un projet académique. Ce dernier décline à l'échelon académique et départemental les orientations nationales qui influent sur la rédaction du contrat d'objectifs au sein de chaque établissement scolaire.

Les candidats ne doivent pas se contenter de connaissances génériques concernant le public scolaire du dossier support. La prise en compte du public dans toute sa diversité et toutes ses spécificités est au cœur de l'épreuve. Il convient de se doter d'une véritable culture au regard de ces « caractéristiques élèves ». Le jury réitère sa recommandation aux candidats d'assister à des cours d'EPS ou autres dispositifs ou projets dans lesquels les élèves sont en activité motrice dans des contextes variés et ce, afin d'éviter les caractérisations « en creux » ou caricaturales, trop fréquentes en particulier dans la description des élèves issus de catégories sociales défavorisées. Il s'agit, pour ne citer que quelques exemples, d'avoir une représentation la plus fidèle possible d'élèves issus des différentes filières professionnelles, scolarisés dans un collège rural, de banlieue ou encore dans un lycée favorisé de centre-ville. Une réelle connaissance des élèves à besoins éducatifs particuliers est également attendue (élèves de classe ULIS, SEGPA, allophones, etc.).

Concernant la construction d'une stratégie de réponse à la question

La réponse à la question posée ne peut être préétablie. Elle est le fruit d'un processus de problématisation qui ne peut faire l'économie de la définition des termes clefs du sujet et de leur mise en tension. Il est conseillé aux candidats, avant même de prendre connaissance des éléments du dossier, d'effectuer un premier travail d'analyse.

A la lumière de ces premiers éclairages, la problématique retenue est profondément ancrée dans le contexte et tient compte des caractéristiques de l'établissement, notamment au regard des publics scolaires qui le fréquentent. Elle est également fortement induite par la mise en relation des éléments constitutifs des différents projets : établissement, EPS, AS. Les candidats doivent ainsi proposer une stratégie disciplinaire capable de prendre appui sur le projet d'établissement et/ou le contrat d'objectifs pour concevoir une EPS participative, voire de penser une EPS contributive à l'émergence d'une politique d'établissement innovante. Les candidats en réussite sont ceux qui ont problématisé la question et l'ont adaptée au contexte de l'établissement. Leur problématique organise la cohérence et l'articulation des différentes propositions.

En effet, le jury déplore parfois un certain formalisme dans la construction de stratégies de réponse, ce qui conduit certains candidats à produire des mises en relation qui peuvent apparaître comme plaquées au regard de la question posée. La diversité des thématiques et celle non moins importante des contextes d'établissements proposés disqualifient une démarche qui consiste à anticiper le choix des axes de réponses ainsi que des propositions d'actions qui pourraient être préconstruites.

La lecture du dossier est au service de ce processus de problématisation. Elle est orientée par la volonté de comprendre les raisons qui ont conduit le jury à poser cette question en particulier. La stratégie de réponse doit en effet agir sur l'élément central de la question, mais également en amont sur les causes explicatives, et en aval sur la perspective des effets attendus. Il est également indispensable d'analyser la question en respectant le cadre des missions d'un enseignant d'EPS, conseiller technique et personne ressource du chef d'établissement.

Concernant la proposition d'actions professionnelles en tant qu'enseignant d'EPS

Le jury est parfois surpris par le fait que certains candidats proposent un nombre conséquent d'actions nouvelles, souvent ponctuelles sans réelle prise en compte des différentes temporalités et sans faire référence à celles présentes dans le dossier. Il convient de rappeler qu'agir de manière lucide et efficace au sein d'un établissement n'est pas seulement faire « plus » et « différemment », mais également faire « mieux », en réorganisant, en s'appuyant sur l'existant et en inscrivant ces actions à plus ou moins long terme.

Nous conseillons aux candidats de ne pas négliger certains projets développés dans le dossier qui pourraient être de nature à alimenter leur problématique sous réserve d'interroger leur fonctionnement et leur efficacité à partir d'indicateurs clairement identifiés. Sans cet appui sur l'existant, les candidats sont souvent en difficulté pour convaincre le jury d'une meilleure efficacité de leurs propositions.

De plus, rendre compte de la réalité humaine en jeu dans les propositions semble primordial. Il est conseillé aux candidats de mesurer davantage l'engagement nécessaire des autres enseignants de l'équipe EPS mais également des autres disciplines, face à leurs propositions. Il ne suffit pas d'envisager de les convaincre : le jury attend de savoir quels arguments ils développeraient et quels leviers ils utiliseraient pour y parvenir. L'implication au sein des différentes instances de l'EPL, la capacité à mobiliser toutes les ressources à l'interne et à tisser des liens avec les partenaires extérieurs constituent des pistes de réflexion à explorer.

Le jury regrette la mobilisation par les candidats de propositions « passe-partout » ou « prêtes à l'emploi ». Les mêmes actions, en danse ou en course d'orientation par exemple, ont ainsi été présentées par plusieurs candidats comme répondant « en soi » à des objectifs parfois très éloignés, et pour un public d'élèves très différents. Nous insistons ainsi sur la nécessité de davantage travailler le lien entre les actions, la question, et le contexte, ainsi que d'investir la lecture de revues professionnelles, afin de construire, d'enrichir sa propre conception de l'EPS. La temporalité des propositions entre-elles et leur complémentarité doivent aussi être envisagées par le candidat.

Enfin, le jury déplore que nombres de propositions s'appuient sur des actions ponctuelles, dans lesquelles l'enseignant d'EPS se transforme en animateur ou dont les actions ne touchent que très peu d'élèves de l'établissement restant centrées sur un public particulier.

Afin d'éviter l'écueil lié à la « magie des dispositifs », il convient d'attacher un soin particulier à l'explicitation des compétences visées et des valeurs véhiculées au sein de chaque action proposée. En plus des compétences méthodologiques et sociales, le candidat doit revendiquer son identité professionnelle et ne pas s'interdire d'évoquer certaines transformations sur le plan moteur si celles-ci servent sa problématique. Il pourra intégrer des démarches pédagogiques particulières qu'il justifiera au regard de la spécificité des élèves concernés. Identifier précisément le ou les rôles que l'enseignant d'EPS sera amené à tenir dans la dynamique complexe qui se met en place au sein de l'établissement et qui évolue au fil du temps relève également des attendus de l'épreuve. Tous ces éléments sont primordiaux et de nature à mesurer avec précision le degré de faisabilité des propositions du candidat.

Concernant la communication avec le jury

Le jury tient à souligner qu'il a apprécié la qualité des prestations orales des candidats, qui ont dans l'ensemble utilisé dans l'exposé un registre de langue soutenu. Cependant, il invite ces derniers à rester vigilants concernant leur débit de parole et la densité des informations communiquées (oralement et à l'écrit) dans le temps relativement court de l'exposé ; le risque étant de ne pas être suivis et/ou compris par le jury.

La session 2016 a été marquée par le passage au numérique. Les candidats ont su parfaitement intégrer ce changement et les supports de présentation ont été dans l'ensemble de bonne qualité. Au regard de la conception des diapositives, le jury rappelle la nécessité de ne pas surcharger en texte et d'éviter autant que possible les abréviations pour gagner en lisibilité.

De même, le jury regrette la perte de vue d'ensemble et un certain déficit en matière de mises en relation inhérent à l'utilisation de certains logiciels de présentation. Les candidats ont majoritairement exploité le logiciel power point ; ceux qui réussissent le mieux leur présentation présentent une dizaine de diapositives et utilisent des liens hypertextes.

Au cours de l'entretien, les candidats sont invités à bien écouter les questions, et à envisager leurs réponses à plusieurs niveaux et/ou temporalités. Le jury rappelle que les candidats sont évalués de manière globale sur la totalité de l'épreuve : exposé et entretien. A ce titre, il est impératif de conserver un haut niveau de réflexion au cours de l'entretien, condition nécessaire pour confirmer mais surtout améliorer sa prestation par rapport à l'exposé.

Dans la communication avec le jury, la mobilisation des connaissances scientifiques doit être au service d'une réflexion personnelle, la « référence » ne pouvant constituer une fin en soi. Les duos « noms d'auteur et année », alignés au fil de l'exposé ou lors de l'entretien, desservent très souvent les candidats et nuisent à la clarté du discours lorsqu'ils n'apportent pas de plus-value à l'analyse ou aux propositions.

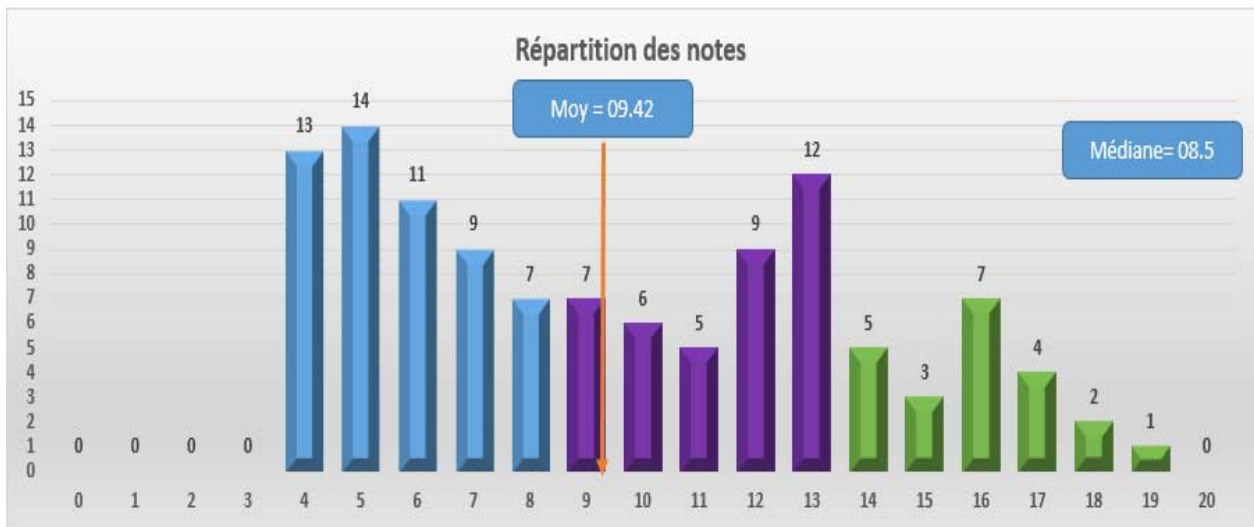
Cela étant, le jury souhaite que les candidats à l'agrégation externe d'EPS disposent d'une culture générale solide sur les enjeux actuels et à venir du système éducatif, et sur le fonctionnement de l'Etat. Plus globalement, nous leur conseillons de construire des connaissances : d'une part sur le territoire français et ses spécificités locales, dans lesquelles les établissements scolaires sont installés ; d'autre part sur des thèmes génériques caractérisant la culture du XXIème siècle, soit l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social (UNESCO, 2011).

En conclusion, il semble essentiel de dire que ce sont des compétences d'analyse, de construction et de communication qui sont attendues. Elles permettent de montrer que les candidats ont compris le bien-fondé de la question posée, prise comme révélateur (au sens photographique) d'un lien typique : « **Contexte-EPLE-EPS-Elèves** ».

Perspectives pour la session 2017

Aucune modification n'est prévue dans l'esprit de l'épreuve 2017.

Répartition des notes de l'oral 1



Après un rappel des modalités de l'épreuve et du libellé de la question, ce rapport propose une analyse des productions des candidats et des conseils de préparation pour l'épreuve d'oral 2.

Rappel des modalités de l'épreuve de l'oral 2 d'admission (fixées par l'arrêté du 10-02-2012)

- *Présentation d'une leçon d'éducation physique et sportive :*

À partir d'un dossier fourni par le jury, présentant notamment les caractéristiques des élèves d'une classe d'un établissement scolaire du second degré, le candidat présente une leçon ou des séquences de plusieurs leçons d'éducation physique et sportive s'adressant aux élèves de cette classe, dans le contexte singulier de l'EPL et en référence à un programme limitatif d'activités physiques sportives et artistiques (APSA) supports de la leçon.

- *Durée de l'épreuve :* Quatre heures de préparation, suivies de trente minutes d'exposé et de cinquante minutes d'entretien ; coefficient 4.

Libellé de la question

« À partir des données contenues dans le dossier, présentez laème leçon d'éducation physique et sportive.

Choisissez un élément de cette leçon qui vous paraît essentiel au regard des transformations visées et envisagez son évolution dans la suite du cycle ».

Dans le libellé de la question sont précisés : le type d'établissement, l'APSA, l'effectif de la classe, la durée effective de la leçon (60' ou 90'), la classe ou le groupe d'élèves. Au-delà de ces informations à prendre en compte pour l'élaboration de la leçon, d'autres précisions écrites peuvent être apportées par le jury que le candidat doit considérer avec la plus grande importance. Ces précisions n'ont pas pour vocation de déstabiliser le candidat mais d'enrichir ses possibilités de traitement de la question. Le jury incite donc le candidat à bien analyser la question et les différentes informations dont elle est porteuse pour concevoir sa leçon. A titre d'illustration, le jury peut apporter comme précision : « vous disposez de tout le matériel pédagogique nécessaire pour la conduite de votre leçon ». Cette précision vise à placer le candidat dans des conditions optimales d'enseignement. Par ailleurs il est admis qu'un enseignant peut disposer d'une tablette numérique personnelle pour sa leçon.

Cette année le jury a légèrement modifié la formulation de la question en remplaçant en début de question « éléments » par « données ». Cette modification a pour but d'éviter la redondance du

mot « élément » dans le sujet et de distinguer ce qui constitue les données extraites du dossier de « l'élément essentiel » formulé par le candidat.

Conditions de préparation de l'épreuve : 4 heures

Le candidat dispose d'un dossier sous format numérique (version Word et PDF), fourni par le jury, comprenant un ensemble de données relatives à l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans un établissement du second degré. Le « chapitre 6 » relatif aux documents pédagogiques est également mis à disposition sous format papier. En salle de préparation et en salle d'interrogation, le candidat dispose d'un matériel informatique mis à sa disposition :

- un ordinateur portable de 15 pouces, équipé d'un système d'exploitation Windows;
- les logiciels et outils suivants sont installés sur l'ordinateur : Pack Office 2010 (suite bureautique : traitement de texte, tableur, présentation diaporama), pointofix (copie d'écran), adobe reader , XMind.

Les versions numérisées de fichiers correspondant aux programmes officiels, aux documents d'accompagnement et aux fiches ressources sont installées sur l'ordinateur.

La salle d'interrogation

Pour sa présentation, le candidat utilise : l'ordinateur portable de préparation, un vidéoprojecteur à sa disposition en salle d'épreuve, 3 clefs USB. Les fichiers créés par le candidat sont sauvegardés sur les clés USB. Dès son entrée en salle d'interrogation, le candidat donne deux clés USB au jury et garde la 3^e clef pour lui.

L'utilisation de tout support numérique personnel est exclue.

Il est important de préciser que le recours à l'informatique ne devra pas être considéré comme une fin en soi. La prestation du candidat n'est pas appréciée en fonction de sa virtuosité dans l'utilisation de tel ou tel logiciel. Il s'agit bien de tirer profit de cet outil à des fins de communication dans le but de présenter, mettre en relation et argumenter pour le jury, sa proposition de leçon.

A l'issue des 4 heures de préparation, le candidat est conduit dans une salle d'interrogation. Il dispose d'un temps suffisant pour installer l'ordinateur utilisé, donner aux jurys les clés USB comprenant son ou ses support(s) numérique(s) avant de débiter sa présentation.

Dans la salle d'interrogation, la projection par vidéo projecteur est effectuée sur un tableau blanc fixé au mur. Elle peut donc servir comme outil pour préciser et illustrer l'organisation pédagogique ou les dispositifs (possibilité d'écrire directement sur l'écran avec « pointofix » ou sur les images

projetées sur le tableau blanc à l'aide de 4 feutres fournis. Un autre tableau blanc mobile est mis à la disposition du candidat dès l'exposé et pendant l'entretien.

Exposé et Entretien

Le candidat expose pendant 30 minutes (maximum). Il est attendu qu'il réponde à l'ensemble de la question à savoir : présenter une leçon et proposer l'évolution de l'élément essentiel choisi.

Un entretien de 50 minutes (incompressible) fait suite, au cours duquel les membres du jury questionnent le candidat pour lui permettre de justifier et d'argumenter ses choix en s'appuyant sur ses connaissances didactiques, pédagogiques, scientifiques et institutionnelles.

Lors de l'entretien, les questions du jury sont construites en prenant en compte à la fois les données contextuelles du dossier et les propositions faites par le candidat. Ces questions s'organisent autour de six champs :

- La prise en compte du contexte étudié dans la proposition de la leçon
- La conception et le traitement didactique de l'activité physique, sportive et artistique (APSA) au regard des exigences des programmes et des caractéristiques d'élèves du contexte d'étude ;
- La cohérence interne (nature et succession des situations d'apprentissage ; charge de travail...) de la leçon présentée et son inscription dans le cycle ;
- Le choix et la mise en perspective de l'élément essentiel au regard des transformations visées dans la leçon et le cycle ;
- L'activité et la transformation des élèves dans la leçon, l'analyse des réponses des élèves, la prise en compte de cas particuliers, et les régulations envisagées ;
- Les stratégies d'interventions de l'enseignant pour permettre aux élèves d'apprendre.

Le jury tient à rappeler que le questionnement porte aussi sur les connaissances technologiques relatives à l'APSA concernée tout en gardant à l'esprit qu'elles ont pour fonction de proposer des transformations motrices, méthodologiques et sociales chez les élèves d'une classe particulière, intégrant des cas particuliers d'élèves et dans un établissement singulier.

Les propositions évoquées par le candidat doivent donc être justifiées au regard du cadre scolaire, des textes de la discipline EPS et concerner tous les élèves de la classe (ou du groupe d'élèves) cible dans une perspective de progrès et/ou d'évaluation des acquis.

L'épreuve (exposé + entretien) est notée de 00 à 20 pts.

A propos de l'usage du numérique pour la présentation de la leçon

Pour présenter sa leçon, ainsi que l'élément essentiel sélectionné et son évolution tout au long du cycle, le candidat construit des supports numériques qui doivent constituer des aides à la communication et à la compréhension du jury.

La production de supports numériques

Ces différents médias ne constituent en tout état de cause que des supports au service de la prestation. Ils ne sont pas pris en compte lors de l'évaluation du candidat. Les supports d'information projetés doivent être garants d'une bonne lisibilité et mise en forme de l'information adressée au jury (éviter de surcharger les diapositives et d'abuser des effets d'animation). Le candidat peut exploiter les possibilités riches de mise en forme de l'information qui sont offertes par les logiciels (schématisation, mises en relation, liens hypertextes, captures écran, insertion d'éléments issus du dossier...).

La présentation et la conception du candidat demandent une préparation adaptée à la manipulation des outils informatiques. Il n'est pas attendu de format ou de modèle particulier, ni l'utilisation de l'intégralité des logiciels présents.

Bien plus qu'une aide passive à la lecture, la présentation doit de manière dynamique faire apparaître les éléments saillants du dossier qui ont présidé aux options retenues par le candidat, à la conception et conduite de la leçon, au choix de l'élément essentiel et de son évolution.

Conseils aux candidats en matière de préparation

Nous proposons à titre d'illustration des pistes visant à aider le candidat dans sa préparation.

Conseils pour l'étude du dossier pendant les quatre heures de préparation

Il est important de s'être entraîné à l'analyse de dossier pour en dégager une méthodologie efficace. En effet la gestion du temps de préparation doit ménager un confort temporel suffisant pour l'élaboration de diapositives claires, synthétiques, et répondant à la question posée. A titre d'illustration :

1. Commencer la lecture du dossier par le « chapitre 6 » pour :
 - a. S'imprégner de la classe et de ses particularités (repérer des leviers et des obstacles pour la conception de la leçon) ;

- b. Repérer dans les bilans de leçon les caractéristiques des élèves et les éléments relatifs à la conduite des leçons ;
- c. Estimer le travail à réaliser pour progresser vers la compétence attendue ;
- d. Identifier la logique de construction des leçons (présence de routines, agencement des situations, arrangement spatial des leçons, formes de groupement,) ;
- e. À la lecture du cycle et de son bilan, se positionner sur des éléments de rupture et de continuités possibles.

2. Passer ensuite à l'étude des différents projets :

- a. Dans le projet pédagogique, repérer les objectifs de l'équipe EPS, la programmation de la classe cible, le matériel à disposition, les modalités d'évaluation...
- b. Dans le projet de l'association sportive, estimer la dynamique associative et sportive dans l'établissement, analyser les APSA supports...
- c. Dans le projet d'établissement, caractériser la politique éducative de l'établissement, les actions spécifiques pour y parvenir et dans lesquelles les enseignants d'EPS sont investis...

Au final il s'agit de prélever et analyser en priorité les éléments du dossier qui auront une retombée directe dans la conception et la mise en œuvre de la leçon et de l'élément essentiel retenu. Pour rappel le candidat dispose sur l'ordinateur des textes officiels. Ce sont des appuis solides sur lesquels il peut s'appuyer pour dégager des contenus d'enseignement adaptés et envisager la progression de ces élèves à l'échelle du cycle.

Conseils de préparation pour l'exposé

- 1. Sur la forme, s'entraîner à moduler son discours (débit mesuré, voix posée, marquer des silences pour accentuer des éléments) ; rendre son exposé plus vivant notamment en utilisant tous les outils à disposition du candidat (tableau blanc, feutres, ...)
- 2. Sur le fond, avoir une stratégie de présentation au service de la démonstration permettant par exemple de mettre en relief la temporalité de la leçon, l'activité de l'enseignant dans la leçon, les réponses possibles des élèves, l'arrangement spatial et matériel de la classe, ...
- 3. Il est attendu des candidats qu'ils justifient le choix de l'élément essentiel en spécifiant les différentes étapes d'évolution envisagées dans la suite du cycle.

Aucun plan standardisé n'est attendu, le candidat doit chercher à singulariser sa proposition.

Conseils de préparation pour l'entretien

1. Se préparer à faire face à l'enchaînement des champs de questionnement et des questions des jurys; à réagir aux propositions alternatives des jurys ;
2. Apprendre à identifier, préciser, approfondir et illustrer les réponses ;
3. Se distancier par rapport aux propositions pour envisager leurs avantages et limites ;
4. Etre informé des enjeux actuels et futurs de la discipline et du système éducatif ;
5. Le jury, bien conscient que les candidats n'ont pour certains jamais enseigné, conseille d'observer des élèves, des enseignants, lors de l'année de préparation au concours, afin de faire un usage « en acte » de leurs connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques ...

Les prestations des candidats

Les prestations des candidats sont présentées sous forme de caractérisation de profils de niveaux accompagnés d'illustrations de réponses typiques de candidats et de conseils pour accéder au niveau supérieur. Pour l'ensemble de l'épreuve, nous invitons les candidats à faire preuve d'engagement et d'esprit d'ouverture sans s'interdire des prises de positions originales.

Observations générales concernant les prestations :

Toutes les leçons présentées tentent plus ou moins de tenir compte du cadre contextuel (projet d'établissement, projet pédagogique, projet de classe, projet de cycle, association sportive).

Le cadre méthodologique et la gestion du temps d'exposé sont relativement bien maîtrisés. Les candidats s'expriment en utilisant un langage qui permet la communication avec le jury.

Attention toutefois au débit rapide, au volume de l'expression et au ton adopté lors de l'exposé et l'entretien.

Le jury souhaite porter une attention particulière sur la difficulté des candidats à articuler les caractéristiques des élèves avec des éléments saillants du contexte, pour la construction de la leçon. Il conviendrait de questionner cette articulation avec plus de réalisme pour identifier avec précision des objectifs, des situations d'apprentissage, des contenus d'enseignement, des formes de groupement et d'intervention plus cohérents et adaptés à la singularité de la classe, des caractéristiques des élèves et du contexte d'établissement. Les propositions relèvent trop souvent d'un « prêt à porter didactique » et prennent plus ou moins en compte la structure de la compétence attendue par les programmes. Le jury attend du candidat la capacité à faire des choix et concevoir des visées de transformations contextualisées et à les opérationnaliser dans des mises en œuvre précises et pertinentes.

Les prestations les moins convaincantes (2 profils)

- **Pour le profil 1 :**

Caractérisation

Les candidats proposent une leçon irrecevable pour une - ou plusieurs - des raisons suivantes :

- la leçon met en danger les élèves ;
- l'exposé de la leçon est incomplet ;
- la leçon est inachevée ou traite d'un élément essentiel plaqué sans lien réel avec le contexte ;
- la leçon est inadaptée, proposant des contenus et mises en œuvre "inconsistants" par méconnaissance de l'APSA.

Le jury considère qu'un candidat méconnaît l'APSA quand entre autre :

- l'activité motrice des élèves engagés dans l'APSA n'est pas mise au cœur de la leçon ;
- l'activité qu'il propose aux élèves ne rend pas compte de la confrontation aux dimensions spécifiques de l'APSA ;
- les ressources motrices sollicitées par les situations proposées ne sont pas identifiées, ni les processus de construction des habiletés motrices mis en jeu ;
- les étapes permettant d'envisager de réelles transformations ne sont pas définies, ni les contenus pour y parvenir ;
- les mises en œuvre sont irréalistes et irréalisables compte tenu du contexte et/ou les dispositifs proposés ne sont pas de nature à transformer des élèves.

Illustrations

Exemple lié à un problème sécurité : Lors d'une leçon en escalade, l'enseignant met les élèves en situation de danger par méconnaissance des techniques d'assurage, par la proposition d'un dispositif de courses de vitesse sur plusieurs ascensions sans précaution sur l'assurage de la descente, et en sollicitant les élèves dans des intensités d'effort incompatibles avec leurs potentialités.

Exemple lié à la prise en compte de la diversité des ressources : Dans une leçon de danse, le candidat réduit l'analyse des obstacles rencontrés par les élèves aux seules dimensions émotionnelles.

Exemple lié à la prise en compte des dimensions spécifiques de l'APSA : Lors d'une leçon en vitesse relais, le candidat ne prend pas en compte les attentes de la compétence propre liées à la logique de performance (pas de performance mesurée ni de confrontation à autrui) ou à la dimension culturelle de l'APS (pas d'utilisation de chronomètre, de témoins).

Conseils pour progresser

- Construire des connaissances sur les APSA (de la liste retenue du concours) et l'activité des élèves en EPS ;
- Observer des élèves en situation pour proposer des contenus d'enseignement et des mises en œuvre raisonnée et raisonnable dans les APSA du programme du concours ;
- Définir un élément essentiel en lien avec les transformations envisagées dans la leçon ;
- S'entraîner à vivre les exigences de l'épreuve en temps contraint.

▪ **Pour le profil 2 :**

Caractérisation

Les candidats exposent un projet de transformation partiel et/ou superficiel. Ils évoquent des mises en œuvre approximatives. Les effets restent hypothétiques. Les aspects significatifs sont :

- Prise en compte formelle et/ou incomplète des éléments du dossier ;
- Peu ou pas de prise en compte des caractéristiques des élèves pour traiter l'APSA ;
- Un projet de transformation global où tous les élèves sont uniformisés ;
- Application de solutions toutes faites non contextualisées ;
- Élément essentiel général souvent redondant avec les objectifs des projets et sans évolution envisagée ;
- Réponses des élèves non identifiées ou non analysées ;
- Présentation de modalités d'intervention de sens commun non théorisées.

Illustrations

Exemple lié à la prise en compte dans la leçon de tous les élèves : Dans une leçon de badminton visant la compétence attendue de niveau 2, le candidat ne prend pas en compte les élèves de la classe n'ayant pas validé le niveau 1.

Exemple lié à l'application de solutions toutes faites : Lors de leçons visant le tutorat entre élèves, le candidat propose des formes de travail en dyade asymétrique sans envisager les conditions à mettre en œuvre pour engager les élèves dans un travail collaboratif.

Exemple lié à des réponses d'élèves non analysées : Le candidat associe de façon « mécanique » des réponses d'élèves à un obstacle unique : par exemple l'analyse d'un élève qui piétine avant la haie est réduite à l'identification d'un obstacle affectif.

Conseils pour progresser

- Les candidats lors de leur préparation doivent approfondir les connaissances relatives aux traits caractéristiques de l'APSA ;
- Les réponses des élèves doivent être envisagées à partir de plusieurs hypothèses ;
- Les dispositifs d'apprentissages doivent être envisagés non pas comme des « prêts à porter » mais comme des dispositifs « adressés » aux besoins spécifiques des élèves d'une classe (éviter les effets « magie de la tâche » ou « magie de la dyade » en plaquant des propositions didactiques de la littérature professionnelle).

Les prestations les plus convaincantes

- **Pour le profil 3 :**

Caractérisation

Les candidats proposent un projet de transformation dans une logique analytique. Les conditions de mise en œuvre sont fonctionnelles. Les candidats identifient certains effets. Les aspects les plus significatifs sont :

Sélectionne de manière juxtaposée des éléments pertinents du dossier et des dispositifs institutionnels ;

- Les compétences et contenus sont présents mais peu différenciés ;
- La construction de la leçon fait apparaître une logique de progression chez les élèves ;
- L'élément essentiel est justifié et son évolution est envisagée de façon linéaire, par étapes ;
- Les transformations des élèves sont analysées et des contenus d'enseignement différenciés sont proposés mais dans des champs restreints ;
- Les modalités d'intervention sont variées, justifiées et adaptées au contexte d'enseignement.

Illustrations

Exemple lié à la construction de la leçon : Le candidat lie entre eux les différents moments de la leçon faisant apparaître une complémentarité entre la prise en main, l'échauffement, le corps de la leçon et le bilan.

Exemple lié à la différenciation des contenus : L'analyse de la rupture de l'échange en badminton n'est envisagée qu'à partir de l'atteinte de zones cibles et de l'amélioration des coups techniques. L'identification par l'élève des points forts et faibles chez l'adversaire n'est pas retenue pour estimer le rapport de force.

Exemple lié aux modalités d'intervention : Dans une classe hétérogène de niveau en EPS et accueillant des élèves FLE, le candidat propose des fiches d'observation variées du point de vue du contenu (des qualificatifs vs icônes) et des modalités d'utilisation (seul vs à plusieurs).

Conseils pour progresser

- Vivre des expériences d'intervention avec des publics variés ;
- Enrichir les connaissances scientifiques sur l'intervention de l'enseignant ;
- S'entraîner à envisager des analyses plurielles de l'activité des élèves ;
- Sélectionner et articuler des éléments du dossier pour en extraire des organisateurs de la leçon qui dépassent la juxtaposition de ces éléments.

▪ Pour le profil 4 :

Caractérisation

Les candidats explicitent un projet de transformations dans une logique de mises en relation complexe. Les mises en œuvre sont pertinentes. Les effets identifiés sont inscrits dans une temporalité. Les aspects les plus significatifs sont :

- Choix argumentés à partir d'une mise en relation, combinaison, croisement des éléments pertinents du dossier ;
- Traitement argumenté de l'APSA en relation avec entre autres les ressources des élèves, leur vécu et des élèves en difficulté ou à besoins particuliers ;
- La logique de construction de la leçon est explicitée au regard de différents éléments du dossier et notamment du fonctionnement des élèves ;
- L'élément essentiel est clair et argumenté. Son évolution est envisagée dans une approche complexe (impact sur d'autres transformations, évolution avec des phases de progression –stabilisation - régression...);
- Prise en compte de la diversité des réponses des élèves à partir d'analyseurs variés (motricité, rôles sociaux,);

- Propositions d'interventions qui mettent clairement en scène les interactions dans la classe ; des limites et des alternatives sont envisagées.

Illustrations

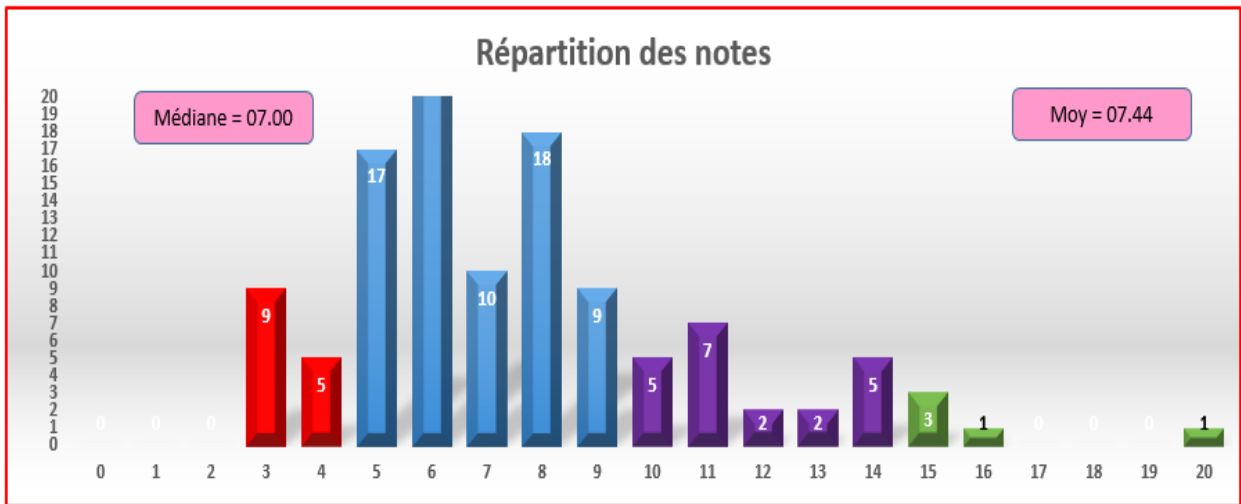
Exemple lié à l'élément essentiel : L'autonomie (comme éléments essentiel) est envisagée et accompagnée d'indicateurs observables dans l'activité de l'élève au fil des situations de la leçon, dans le cycle et au-delà. De plus l'évolution n'est pas linéaire : chez certains élèves le rapport aux règles groupales n'évolue pas de la même façon que le rapport aux règles du jeu.

Exemple lié à la prise en compte de la diversité des réponses des élèves à partir d'analyseurs variés : dans une leçon de STEP, le candidat visant le mobile 2 de durée (« s'entretenir, reprendre une activité physique, se remettre en forme, affiner sa silhouette »), analyse l'engagement et le maintien des élèves dans l'activité à partir de leur rapport à l'effort, leur vécu dans un cycle antérieur, leurs ressources biomécaniques (coordinations motrices) et énergétiques, du rapport aux autres élèves de la classe et de leur capacité à envisager un projet personnel.

Conseils pour renforcer ces compétences

- Tenir une veille sur les publications scientifiques, didactiques et pédagogiques exploitables lors d'une leçon d'EPS ;
- Tester ses connaissances sur le terrain dans différents contextes d'établissement, avec différents types de classe et en observer les effets pour dégager des principes sur leurs contextes de faisabilité et les limites à envisager. Ces différentes connaissances doivent constituer des ressources et non des prescriptions pour les démarches d'enseignement proposées dans les leçons ;
- Echanger sur des expériences d'enseignement avec des professionnels ;
- Construire et tester sur le terrain ou avec des vidéos un cadre d'analyse de la motricité des élèves dans les APSA du programme. Extraire des éléments signifiants de l'activité qui orientent l'observation des élèves et en déduire des conduites motrices typiques révélatrices d'un niveau d'acquisition.

Répartition des notes de l'oral 2



TROISIEME EPREUVE D'ADMISSION

Les conditions de l'épreuve

L'oral 3, session 2015 de l'agrégation externe d'EPS, s'appuie sur cinq APSA : l'escalade, les arts du cirque, le basket-ball, l'athlétisme (Biathlon : course de 200m haies et lancer de javelot) et le tennis de table.

Dans chacune des APSA, le protocole d'évaluation est le suivant :

- 30 minutes sont réservées pour l'échauffement, avec pour le badminton et le basket-ball, une première partie durant laquelle le candidat reste seul et une seconde partie qui se rapproche des conditions de l'épreuve (ex : mise à disposition des plastrons). Pour l'escalade, la danse et l'athlétisme, l'échauffement se compose d'une seule partie, la première décrite ci-dessus.
- L'épreuve physique dure 30 minutes maximum et commence juste après l'appel à la fin de l'échauffement. Entre les séquences, et seulement à ce moment-là, le candidat a la possibilité de prendre des notes, lesquelles sont récupérées par le jury à la fin de ce temps.
- A la fin de l'épreuve, le candidat dispose de 15 minutes pour se doucher et se rhabiller, temps durant lequel il ne peut plus prendre de notes.
- A l'entrée dans la salle d'interrogation, le jury remet une question formulée de la manière suivante : « *En vous appuyant sur les images vidéo et en vue de formuler des axes de transformation de votre motricité, vous analyserez votre prestation au regard de la thématique suivante : ...* ».
- L'épreuve orale dure 1 heure et 25 minutes et se décompose de la façon suivante :
 - o 30 minutes de visionnage des images et de préparation
 - o 10 minutes d'exposé
 - o 45 minutes d'entretien. Si le candidat n'utilise pas complètement les 10 minutes d'exposé, le temps d'entretien reste de 45 minutes.

Au niveau des prises de vue, le candidat est filmé avec une tablette placée selon les modalités propres à chaque activité et définies dans le complément d'information au programme.

Le vidéaste annonce le début de la prise de vue après avoir eu le signal du candidat et des membres du jury.

Les candidats visionnent et analysent les images à l'aide d'une tablette munie d'une application Médianalyse. La tablette est reliée à un vidéoprojecteur durant tout le temps de l'entretien. Les candidats ont la possibilité d'effectuer des captures d'écran et d'enrichir ces photos à l'aide de quelques outils graphiques (trait, ligne, cadre, points).

Analyse des prestations

L'épreuve pratique

Cet aspect sera développé spécifiquement pour chaque APSA. Cependant, le jury insiste sur le fait qu'il est absolument nécessaire de se présenter aux épreuves pratiques en très bonne condition physique.

L'épreuve orale : utilisation de la vidéo et des outils TICE

L'exposé

Le logiciel Médianalyse est bien intégré dans la phase de préparation. Les candidat•e•s se servent de la vidéo selon des stratégies et des modalités d'utilisation assez différentes avec des conséquences variables en termes d'efficacité.

L'exposé doit répondre à une question posée par le jury. Elle se présente sous la forme suivante : « *En vous appuyant sur les images vidéo et en vue de formuler des axes de transformation de votre motricité, vous analyserez votre prestation au regard de la thématique suivante : ...* ». Cette question recouvre une double attente : le candidat doit, d'une part, se centrer sur une analyse de sa prestation du jour mais doit, d'autre part, formuler des propositions de transformation de sa motricité.

Les candidat•e•s peu préparé•e•s :

Différents profils se dégagent parmi ces candidat•e•s. Il y a ceux qui proposent très peu de séquences pour étayer leurs propos. Ils développent leur exposé en arrivant très tardivement sur les séquences vidéo et celles-ci ne sont pas pertinentes au regard du thème proposé par le jury. D'autres candidat•e•s proposent une sélection trop importante de séquences sans prendre le temps de convaincre le jury de la justesse des séquences retenues. Dans tous les cas, les séquences choisies ne sont pas ou peu en lien avec la question posée. Les séquences vidéo retenues sont aussi parfois en décalage et parfois en contradiction avec les propos annoncés par les candidat•e•s. Les outils graphiques ou le mode ralenti ne sont pas utilisés efficacement car ils ne soulignent en rien les points clés de la démonstration des candidat•e•s.

Les candidat•e•s mieux préparé•e•s :

Les séquences vidéo sélectionnées servent à appuyer un point fort de leur démonstration en lien avec le sujet proposé. Cependant, les candidat•e•s sélectionnent des séquences qui ne sont pas les plus pertinentes pour traiter le sujet. Le jury peut interpréter ce choix comme un moyen d'imposer une réponse trop préparée en dissonance avec la réalité de la prestation physique du jour.

En revanche les outils graphiques ou le mode ralenti sont utilisés et ont pour objectif de mettre en relief des aspects techniques, tactiques...de leur prestation en lien avec le sujet. Cependant l'utilisation de ces outils reste encore mal exploitée car ils soulignent des informations peu pertinentes ou peu lisibles. Ces candidat•e•s ne justifient pas de manière explicite en quoi la vidéo représente un intérêt pour analyser leur pratique.

Les candidat•e•s pertinent•e•s :

Les séquences vidéo sélectionnées viennent appuyer un discours structuré au travers d'un cadre d'analyse pertinent. Elles rendent l'exposé vivant et permettent aux jurys d'évaluer le lien qui relie le cadre théorique proposé par les candidat•e•s à leur pratique du jour.

Les outils graphiques et ou le mode ralenti viennent enrichir ou appuyer avec pertinence l'analyse des prestations des candidat•e•s tant sur le plan de leur motricité que celui des stratégies mises en place ou de la gestion des émotions. Certains candidat•e•s proposent des situations de transformation en intégrant la vidéo tout en remplaçant cet outil comme l'un des moyens parmi d'autres pour faire progresser l'élève, le ou la candidate. Les candidat•e•s sont à l'aise lors de l'exposé dans une position dynamique, tablette à la main. Certains candidat•e•s utilisent les outils graphiques en même temps qu'ils parlent ce qui rend l'exposé très vivant.

L'entretien

Les candidat•e•s peu préparé•e•s :

Ils sont en difficulté lorsque l'on demande de revenir sur une séquence et de souligner par un ralenti ou via un outil graphique un élément précis. Ils ne parviennent pas ou peu à lire les informations contenues dans les séquences vidéo et restent fixés sur des réponses préparées qui ne sont pas en lien avec les images de leurs prestations. Les candidat•e•s ne disposent pas de connaissances nécessaires pour évaluer la pertinence d'un plan ou proposer d'autres plans en lien avec le sujet. Ils disposent de connaissances très parcellaires sur les logiciels de traitement d'images. Toutes les connaissances liées aux images et aux théories sur l'apprentissage ne sont pas ou peu présentes.

Les candidat•e•s mieux préparé•e•s :

La manipulation de Medianalyse est aisée. Les candidat•e•s parviennent à retrouver les séquences sélectionnées et utilisent les outils mis à leur disposition pour souligner une information particulière. Cependant, l'exploitation des informations contenues dans les séquences vidéo manque de méthode et toutes les informations quel que soit leur qualité sont placées au même rang. Les connaissances sur les techniques de captation d'images ne sont pas assez adaptées aux conditions particulières des pratiques sportives.

L'exploitation des images numérisées via des logiciels n'est pas maîtrisée et leur dimension en constante évolution est mal évaluée.

Les candidat•e•s disposent de réponses formatées sur l'utilisation des Tice et des tablettes en milieu scolaire sans connaître réellement les raisons de leur présence, de leur pertinence et de leurs limites, lorsqu'ils sont utilisés.

Les candidat•e•s pertinent•e•s :

Ils naviguent très vite entre les différentes séquences rappelées et n'hésitent pas à utiliser les outils que propose Medianalyse pour appuyer certaines réponses. Les séquences référencées par les candidat•e•s viennent appuyer leurs propositions. Les séquences rappelées par les jurys viennent compléter ou enrichir les propos des candidat•e•s. Les informations contenues dans les séquences vidéo sont hiérarchisées, exploitées en toute connaissance, voire nuancées.

Les candidat•e•s maîtrisent des connaissances spécifiques à l'utilisation des outils Tice et des outils vidéo dans le cadre des activités physiques.

Ils proposent des situations de transformation tant pour eux-mêmes que pour des élèves qui intègrent ces outils en identifiant la place singulière dans une organisation plus globale.

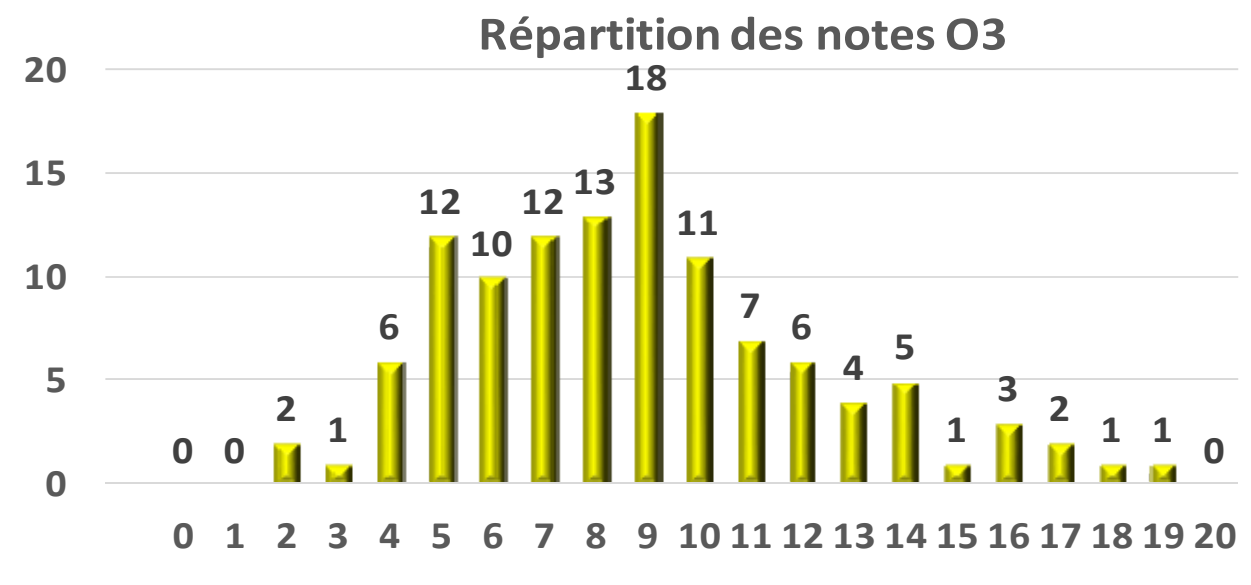
Éléments généraux concernant la préparation à l'oral 3 : conseils aux candidats

Maîtriser les fonctionnalités de la dernière version de Médianalyse est indispensable pour les exploiter pleinement, sereinement et efficacement. Connaître d'autres logiciels de traitement d'images avec leurs spécificités. Lors de sa préparation, il est incontournable d'utiliser Médianalyse sous tablette Android lors d'un traitement d'images issues de sa pratique sur l'Apsa support de cette épreuve. Etre à l'aise, tablette à la main pour alterner réponse et sélection d'une séquence vidéo est un indicateur fort.

Se construire une grille de lecture de sa motricité adaptée au cadre d'analyse choisi est un incontournable. Il est alors nécessaire de réfléchir au préalable aux moyens les plus pertinents d'utiliser la vidéo pour rendre les indicateurs exploitables et lisibles. Les outils graphiques sont à intégrer de manière judicieuse, en adéquation avec l'APSA et la question posée.

Il est fortement recommandé de s'intéresser tout d'abord aux aspects techniques de la vidéo, aux ouvrages et articles qui lient apprentissage, vidéo et Tice. Il s'agit alors dans un second temps de réfléchir de manière critique sur les mises en œuvre en milieu scolaire.

Répartition des notes de l'oral 3 (APSA confondues)



➤ **Synthèse des résultats**

Nombre de participants : 11 candidat(e)s (7 filles ; 4 garçons)

1 candidat-e a obtenu une note supérieure à 15

4 candidat-e-s ont obtenu une note entre 10 et 14.

4 candidat-e-s ont obtenu une note entre 5 et 9,5.

2 candidat-e-s ont obtenu une note inférieure à 5.

➤ **Analyse des prestations**

L'épreuve pratique :

Avant l'heure de sa convocation, le candidat bénéficie de 30 minutes d'échauffement et d'installation sur le lieu de l'épreuve. L'espace de prestation est de 35 m (ouverture) sur 15 m (profondeur). La hauteur sous plafond sans ancrage possible est d'environ 8m. Le sol est un parquet. Une corde de 50m, souple est à la disposition du candidat pour délimiter son espace scénique. Il est mis à sa disposition une enceinte avec support CD ou clé USB format MP3. A l'heure de sa convocation, le candidat présente son numéro compris entre 4' et 5'30.

La durée totale de la prestation physique est de 30 minutes maximum.

La composition du numéro, comptant pour deux cinquièmes de la note de pratique physique, est appréciée selon la mise en piste et le développement du propos artistique. La clarté et la permanence du propos sont lues notamment à travers la pertinence des choix d'engin, d'espace, de temps, d'intensité du mouvement et du niveau de leur structuration. Les qualités d'interprétation sont appréciées au regard de l'engagement moteur (difficulté et/ou complexité des actions de jonglage, équilibre et /ou acrobaties) et de l'engagement émotionnel (qualité du jeu d'acteur). Le soin apporté à la qualité des supports sonores et à la mise en piste en lien avec le propos est révélateur des meilleures prestations.

Les meilleurs candidats ont su mettre à profit des techniques circassiennes bien maîtrisées, de bon niveau ou réinvestir des techniques motrices qu'ils ont su détourner au service d'un propos original. Les moins bons sont restés prisonniers de propos linéaires, narratifs et figuratifs sans s'appuyer sur des techniques complexes ou maîtrisées.

Le niveau des candidats est hétérogène ; l'épreuve est préparée pour la plupart d'entre eux.

L'épreuve orale :

Le candidat dispose de 30 minutes de préparation, dans la salle d'interrogation, pour répondre à une question posée par le jury. Cette dernière possède un format commun à l'ensemble des épreuves d'Oral 3 (cf. *rapport général de l'épreuve d'O3*).

Tout au long de l'épreuve d'oral (10 minutes d'exposé, 45 minutes d'entretien), le jury apprécie la capacité du candidat à :

- analyser sa prestation physique du jour, au regard de la thématique proposée par la question tout en exploitant l'outil vidéo.
- proposer des éléments de lecture et d'interprétation de sa prestation en les mettant en relation avec des connaissances scientifiques et culturelles sur les arts du cirque et les différents champs théoriques s'y rapportant.
- Dégager des axes de transformation et d'évolution pour sa propre prestation et la situer sur un continuum de conduites motrices du débutant à l'expert.

Exemples de thématiques données par le jury en arts du cirque à la question-type d'Oral 3 :

- La prise de risque
- Le jeu d'acteur
- La notion d'équilibre

L'entrée dans l'exposé par la réponse à une question posée par le jury évite le plaquage d'un discours préparé à l'avance et impose, *a minima*, une recomposition de celui-ci. Le jury constate plusieurs niveaux de compétences dans l'appréciation de la réponse selon les trois critères ci-dessous :

- Le cadre d'analyse (absent, uni ou multi-référencé, microscopique et/ou macroscopique)
- L'utilisation de la vidéo (manipulation de l'outil, pertinence des choix des indicateurs, raisonnement inductif ou déductif, auto-analyse et apprentissage)
- Les axes de transformation (oubliés, juste cités, hiérarchisés et/ou justifiés).

Les candidats utilisent l'outil vidéo lors de l'exposé, l'appropriation du logiciel « Médianalyse » est plutôt satisfaisante. Néanmoins, le niveau d'analyse des images reste faible, de nombreux candidats sont dans un mode descriptif et paraphrasent leurs prestations, même s'ils le font en tenant compte de la thématique posée par le jury. Globalement, les candidats oscillent entre un mode illustratif et une justification de leur discours.

Les connaissances scientifiques et culturelles mobilisées lors de l'exposé servent le cadre avancé mais ne viennent pas toujours soutenir l'analyse des prestations physiques réalisées *in situ*.

Concernant les axes de transformation, la plupart des candidats les présentent en fin d'exposé. Pris par le temps, les axes annoncés par les candidats ne sont pas toujours clairs. Ils sont esquissés, juste cités, ou rarement développés.

L'entretien :

Le jury note une analyse plutôt contextualisée de la pratique physique du jour, même si celle-ci reste souvent trop descriptive.

Face aux questions posées lors de l'entretien, la moitié des candidats répond par illustrations, montre une image ou une séquence sans réellement la commenter. La plupart des candidats de l'autre moitié argumente, à l'aide de la vidéo et de ses outils, selon un cadre conceptuel unique. Trop peu organisent leurs réponses de manière systémique c'est-à-dire en relevant et analysant les indicateurs pertinents des séquences, images, vignettes ... afin de servir une formalisation d'arguments multi-référencés.

Si des références culturelles sont souvent citées, elles ne s'intègrent pas toujours à l'analyse. Elles restent souvent plaquées sans réel lien avec la thématique ou le questionnement (noms de compagnies, de pièces, de circassien, de filiation entre tradition et contemporain...).

Les axes de transformation énoncés ne sont pas toujours pertinents. Le jury remarque souvent l'absence d'indicateurs saillants pour se situer dans un niveau de pratique, et *a fortiori* pour envisager la simplification/complexification de ce niveau. Quelques propositions didactiques, formulées par le candidat, sont décalées au regard du niveau d'expertise demandé par le jury.

➤ **Éléments généraux concernant la préparation à l'oral 3 : conseils aux candidats**

La pratique :

Il est conseillé au candidat d'utiliser les trente minutes de mise à disposition du lieu pour placer ses objets /décor, s'échauffer, s'approprier l'espace scénique, vérifier la compatibilité de son support audio et régler le niveau sonore souhaité. Il lui est vivement recommandé de tester les passages techniques au regard de la qualité du sol et de l'éclairage naturel (soleil).

Une pratique régulière et intense est indispensable pour dépasser la concentration nécessaire au débutant pour gérer sa motricité et lui permettre d'améliorer ses qualités d'interprétation. L'utilisation de la vidéo comme *feed-back* est une aide à la préparation des candidats à des fins d'amélioration de leurs qualités d'interprétation et de lisibilité de leur numéro tout en les préparant à la lecture des images support de leur oral.

L'oral :

Cette épreuve nécessite tout d'abord des compétences de lecture de séquences vidéo. Le jury conseille aux candidats de s'entraîner à voir et relever des indices pertinents et d'analyser tout type de prestations professionnelles ou scolaire présentant les familles qu'il a choisi d'« utiliser ». Le jonglage, l'acrobatie et l'équilibre prennent vie dans un même corps, mais demandent d'engager des ressources parfois spécifiques. Il s'agit bien d'éduquer le regard afin de pouvoir l'analyser.

L'oral 3 de l'agrégation externe demande d'articuler la connaissance de la motricité spécifique au cirque principalement en lien avec sa prestation (familles) et de son écriture avec la lecture de sa propre prestation du jour puis de proposer, au prisme d'une question posée par le jury, des axes de transformation de cette prestation en vue d'atteindre un niveau supérieur.

Quelle que soit la thématique proposée dans la question – plutôt d'ordre technique ou plutôt de l'ordre de l'interprétation, le candidat ne peut faire l'économie d'articuler les deux registres dans ses réponses. La technique ne peut s'affirmer en dehors d'un propos et un propos ne

peut vivre sans un minimum de technique. La sélection des images vidéo doit mettre en avant les liens de composition et d'interprétation.

Il est recommandé que le « cadre théorique » choisi par le candidat dans la construction de sa réponse s'appuie sur l'analyse des images vidéo et non exclusivement sur les définitions des mots clés du sujet. Le jury attend de l'exposé qu'il soit solidement ancré dans la prestation physique du jour et soutenu par l'utilisation pertinente des fonctionnalités du logiciel : repères temporels, construction des vignettes, ralenti, pause, traçage... L'utilisation du matériel vidéo est, à ce titre, fortement recommandée en phase préparatoire au concours.

La qualité de l'exposé ne conditionne pas toujours celle de l'entretien et l'on pourrait conseiller *a minima* que les réponses aux questions soient structurées et les plus précises possibles. L'adoption d'une posture réflexive atteste de la distanciation nécessaire à la construction de réponses référencées, formalisées et articulées au processus d'apprentissage.

Les questions visent à approfondir ou préciser les termes utilisés lors de l'exposé et à ouvrir vers d'autres notions et concepts en relation avec le cirque. Il est donc recommandé de diversifier ses connaissances pour étayer l'analyse et utiliser les images vidéo dans leur argumentation. La connaissance « en acte » de la culture circassienne est également hautement conseillée.

Le candidat doit être en mesure de caractériser les étapes conduisant aux progrès dans l'apprentissage d'une technique spécifique (tels que les appuis, les repères, le poids, le jeu d'acteur ...). Si son niveau peut être décrit en termes de comportements moteurs observables, le candidat devrait être capable d'envisager les caractéristiques d'un niveau inférieur ou supérieur en utilisant les mêmes indicateurs.

Rappelons que les connaissances à propos de l'utilisation de l'outil audiovisuel en cirque portent sur les possibilités techniques du matériel (plans, points de vue, montage) mais aussi sur les conditions d'utilisation de cet outil dans les apprentissages, et sur son intégration dans l'évolution du cirque contemporain.

Athlétisme

- **Synthèse des résultats**

Nombre de participants : Total 26 ; F 15 ; G 11

Moyenne de l'épreuve pratique : 8.65 ; Javelot 7.69 ; Course de haies 9.57

Moyenne de l'épreuve orale : 7.11

Moyenne générale de l'épreuve : 7.87

- **Analyse des prestations**

L'épreuve pratique :

L'épreuve consiste en un biathlon constitué d'une épreuve de 200m haies (8 haies sur le parcours espacées de 20m) et d'une épreuve de javelot (3 essais). Les candidats disposent de 30 minutes maximum pour réaliser l'ensemble de la prestation, à partir de l'heure d'appel, et dans l'ordre de leur choix. A l'issue du biathlon, dès la fin de la deuxième épreuve, les candidats sont emmenés à la douche. Le jury conseille de commencer la première épreuve dès l'issue de l'appel.

Le règlement fédéral est appliqué (départ sous commandement d'un starter, course en couloir, franchissement des obstacles, mesure et conditions de validité des jets ...). La hauteur des haies ainsi que la distance départ/1ère haie, l'intervalle inter-obstacles et la distance dernière haie/arrivée sont des informations précisées dans le complément d'information concernant le programme des épreuves d'admission.

L'enchaînement de deux disciplines athlétiques en un temps limité de 30 minutes fait l'originalité de cette épreuve. Celle-ci nécessite non seulement un entraînement athlétique sérieux pour pouvoir répondre aux exigences techniques et énergétiques des deux spécialités, mais aussi une préparation aux conditions spécifiques de l'épreuve. Les attendus concernant la prestation physique sont ceux d'un niveau 5 des programmes de lycée.

Les candidats doivent faire la preuve de l'intégration des principes de production de performance essentiels dans chacune des spécialités du biathlon, ainsi que de la capacité à les enchaîner de la façon la plus efficace au regard de leurs ressources et des modalités de l'épreuve dans son ensemble. Le jury rappelle qu'en athlétisme, il est souvent admis que la maîtrise des fondamentaux techniques s'exprime à travers la capacité à réaliser une performance. Les deux dimensions ne peuvent être séparées.

Le jury relève cette année un niveau homogène assez faible des prestations lié, dans de nombreux cas, à un engagement moteur insuffisant en course de haies et, d'une manière générale, à un manque évident de préparation. Ce déficit de préparation est repérable dès l'échauffement, dont le déroulement et le contenu ne témoignent pas toujours d'une réelle prise en compte et maîtrise des exigences de chacune des épreuves. Les niveaux des prestations observées cette année apparaissent plus faibles en javelot qu'en course de haies, surtout chez les candidates.

L'épreuve orale:

Question proposée : « *En vous appuyant sur les images vidéo et en vue de formuler des axes de transformation de votre motricité, vous analyserez votre prestation au regard de la thématique suivante : »*

Exemples de thèmes proposés : Les appuis – L'amplitude – La création / conservation / gestion de la vitesse – Les alignements segmentaires – Le rythme...

L'exposé

Les candidat(e)s sont amenés à mobiliser des savoirs techniques, biomécaniques, énergétiques, neurophysiologiques, psychologiques, culturels et réglementaires, pour répondre à une question posée par le jury. Celle-ci porte sur une thématique spécialement choisie au regard de la prestation physique du jour. Les thématiques ont été définies pour proposer aux candidats un angle d'analyse de leur prestation dans les deux spécialités du biathlon. Elles renvoient ainsi en priorité à des principes d'efficacité motrice athlétique ou à des fondamentaux de l'athlétisme qui ne peuvent guère surprendre. Aussi est-il attendu des candidats qu'ils centrent leur exposé sur la thématique imposée. Il n'est pas envisageable de réussir l'exposé en analysant sa prestation de façon générale ou en suivant ses propres axes de lecture et d'interprétation. Par ailleurs, l'exposé porte de façon explicite sur l'épreuve du biathlon et les analyses et propositions des candidats doivent donc concerner les deux spécialités qui le constituent. Si la plupart des candidats ont cherché à inscrire leur propos dans la thématique du sujet, ceci s'est fait selon un degré de réussite assez hétérogène. Le jury s'est étonné de voir parfois définis de façon erronée des thématiques classiques tels que l'amplitude ou la production de vitesse. Tandis que les meilleurs candidats sont parvenus à faire du thème de la question un axe organisateur de l'analyse de leur prestation physique, celles et ceux qui l'ont minoré ou ignoré ont été pénalisés(e)s.

Le jury note toutefois qu'un effort a été réalisé pour analyser la prestation du jour en lien avec un cadre d'analyse de la motricité athlétique. Que les candidats aient fait ou non référence à des auteurs reconnus pour leurs travaux, ces cadres apparaissent cependant peu opérationnels dans l'ensemble. Il convient donc d'alerter les candidats sur le niveau attendu de maîtrise des modèles utilisés, qui ne peuvent être seulement présentés plus ou moins rapidement en début d'exposé, mais doivent servir à problématiser la réponse et à étayer l'argumentation. Les exposés s'appuient globalement sur les images, mais ce support reste encore trop formel. Une réelle maîtrise des outils mis à disposition des candidats est indispensable pour produire un exposé de qualité. Sauf chez les meilleurs d'entre eux, elle n'a pas toujours été observée par le jury.

Sur le fond, les commentaires sont encore trop souvent plaqués sur des images qui n'illustrent qu'approximativement les affirmations du candidat, voire qui s'en détachent totalement. Si l'on prend par exemple la thématique des appuis, il convient d'identifier les phases de la course et du lancer où ces appuis conditionnent effectivement la performance. Dès lors, un appui de course ne peut être lu et interprété de la même manière qu'un appui destiné à l'attaque ou à la réception derrière l'obstacle, ou bien qu'un appui de la jambe axe au lancer lors de la phase finale. Selon les intentions de l'athlète et selon le moment concerné (appui de mise en action vs appui de fin de course où la fatigue est présente, par exemple), les surfaces et temps de contact du pied au sol comme l'intensité et la direction des forces produites sont différents. En outre, lorsqu'il s'agit du lancer, il ne faut pas omettre qu'un appui manuel s'exerce aussi sur l'engin, axe que peu de candidats envisagent de traiter. De ce fait, la fonction « pause » ou « ralenti » doit permettre de s'appuyer sur des images illustrant précisément ce que le candidat souhaite mettre en évidence. A titre d'exemple, il convient de souligner qu'un arrêt sur image n'est pas la façon la plus adéquate

d'analyser un problème de rythme, lequel suppose justement, pour être étudié, le déroulement d'une séquence dynamique. De mauvais choix en la matière peuvent ainsi conduire à des impasses dans l'interprétation. Savoir utiliser intelligemment et relativiser l'apport des outils théoriques est donc une exigence. C'est une mise en relation de la pratique avec la théorie qui est attendue, l'approche théorique devant éclairer la pratique qui, en retour, illustre les données théoriques.

Le jury rappelle que l'exposé doit prendre en compte la réalité de la prestation du jour en lien avec la thématique proposée et non présenter des interprétations préconçues et/ou plaquées. Le caractère plutôt fermé de la prestation athlétique devrait normalement prémunir les candidats de cette erreur, pour autant qu'ils aient suffisamment stabilisé leurs apprentissages pour les rendre reproductibles et qu'ils aient travaillé sur l'analyse de leur pratique en cernant leurs points forts et points faibles au regard des différents principes d'efficacité athlétique. De ce point de vue, si des progrès sont notables par rapport à la session précédente, il semble que trop peu de candidats aient réellement pris la peine, durant l'année qui précède le concours, de se préparer sérieusement, tant en pratiquant qu'en se filmant.

Autrement dit, les caractéristiques de l'athlétisme devraient leur permettre d'anticiper leurs prestations et, par conséquent, de se préparer à répondre à des questions portant sur leur propre pratique passée au crible des différentes thématiques.

- L'entretien

L'entretien a pour but d'évaluer la pertinence des propos des candidats et leur aptitude à justifier des affirmations et défendre des choix. Il part systématiquement de la présentation des candidats, qui doivent veiller aux notions utilisées, qu'elles soient scientifiques ou techniques. Il est donc nécessaire que le vocabulaire employé soit à la fois judicieux et puisse être précisément défini.

Dans un second temps, l'interrogation s'oriente vers l'approfondissement de l'analyse. Les champs théoriques, scientifiques et techniques balayés se diversifient mais restent ceux qui ont été cités plus haut : les principes mécaniques généraux et leur application biomécanique, les principes d'énergétique musculaire, de contrôle moteur ainsi que les aspects psychologiques de la performance, les principes d'efficacité technique, etc... Dans tous les cas, le questionnement part d'un constat observé dans la prestation physique. Des connaissances issues des champs socio-historiques, culturels et réglementaires peuvent aussi étayer l'argumentation qui, quoi qu'il en soit, doit s'organiser le plus possible autour des images. Tout au long de l'entretien, il s'agit d'envisager comment la théorie peut permettre de mieux comprendre la pratique et expliquer les comportements observés dans la vidéo du jour. Cela suppose que les candidats soient capables de rendre compte avec précision de leurs choix et de ce qu'ils retiennent de leur prestation tout au long du biathlon. Trop souvent, les réponses des candidats résistent mal aux demandes d'approfondissement ou à la confrontation aux aspects concrets de la prestation. Parfois même, les échanges amènent les candidats à contredire ce qu'ils viennent pourtant d'affirmer.

Dans un troisième temps, le jury aborde le champ des transformations envisagées dès l'exposé initial par le candidat. Il s'agit alors de faire des propositions précises en rapport avec les problèmes soulevés. Des compétences dans le domaine du développement des qualités physiques, de l'apprentissage moteur et de la programmation de l'entraînement sont alors requises. Les questions peuvent ici porter sur la prestation des candidats mais aussi être étendues à un niveau de pratique plus faible ou plus élevé. Sur ce point, le jury souligne que la qualité des propositions d'exercices visant à atteindre les transformations visées passe d'abord par la mise en œuvre de consignes précises, telles qu'elles peuvent être

intégrées par des pratiquants avisés, plus que par le seul aménagement matériel. Ainsi, l'amélioration du « hop » au javelot ou l'agrandissement de la distance d'attaque de la haie ne peuvent être résolus par la simple mise en place d'une rivière au sol ou d'une latte posée devant l'obstacle. Le candidat doit aussi être en mesure de préciser les actions motrices à mettre en œuvre lors de ces moments clés (dérouter activement le pied au sol, mobiliser la jambe libre par le genou, s'engager vers l'avant...).

Sur le plan des justifications théoriques, les meilleurs candidats sont capables de répondre de façon simple avant d'approfondir l'argumentation en fonction de la demande du jury. Des candidats non spécialistes ont obtenu un bon résultat du fait de leur capacité à mettre en évidence les problèmes posés par l'activité, et de leur aptitude à y répondre par leur prestation physique et avec l'aide de leurs connaissances théoriques et scientifiques. En outre, ils ont su pointer les éléments clés de leur prestation technique au regard d'images pertinentes. Ils ont alors produit des réponses logiques, illustrant une bonne capacité de réflexion.

Globalement, 3 niveaux de prestation ont été observés :

- Les candidats restant sur des constats et des descriptions, qui sont d'ailleurs parfois erronés car en décalage avec les images choisies comme support.
- Les candidats qui parviennent à mettre en relation des éléments d'analyse avec leur prestation du jour, même si cette démarche est parfois induite par le jury.
- Les candidats qui analysent, interprètent et problématisent les images sur la base d'éléments scientifiques et techniques pour en déduire une transformation de leur production.

➤ **Éléments généraux concernant la préparation à l'oral 3 : conseils aux candidats**

La pratique :

Les conseils classiques peuvent être répétés : la prestation physique de l'oral 3 est choisie à l'inscription et doit se préparer dès cet instant, en parallèle avec les autres épreuves. L'idéal serait de consacrer deux séances hebdomadaires afin de pouvoir enregistrer des progrès aussi bien dans le domaine de l'énergétique que dans celui de l'apprentissage et du perfectionnement technique. Il convient également de s'entraîner à enchaîner les deux épreuves dans le temps imparti. Dans ce cadre, cette épreuve offre une marge de progression importante.

L'oral :

L'exposé

Pour mieux préparer l'exposé, le jury encourage les candidats à analyser leur prestation sur la base des différentes thématiques susceptibles d'être proposées dans la question. Par ailleurs, il semble indispensable de mener un travail approfondi de comparaison des deux épreuves du biathlon afin d'identifier leurs points communs et leurs spécificités.

Il convient enfin de s'entraîner à commenter la vidéo tout en manipulant les outils (logiciel médianalyse + tablette) pour tirer le meilleur profit et exploiter à bon escient les images disponibles.

L'entretien

Les conseils proférés pour la préparation de l'exposé s'appliquent également pour celle de l'entretien. La réussite de celui-ci suppose une réelle appropriation des cadres d'analyse de la motricité athlétique et des connaissances permettant d'interpréter les observations et de fonder les choix de transformation. Par ailleurs, il est recommandé aux candidats d'anticiper les moyens à mettre en œuvre (exercices, situations d'apprentissage, séance d'entraînement) pour générer les transformations qu'ils proposent en explorant, là encore, les différentes thématiques en rapport avec les caractéristiques de leur prestation.

Basket Ball

- **Synthèse des résultats**

Nombre de participants : 21 candidat(e)s (11 filles ; 10 garçons)

Moyenne de l'épreuve pratique : 9,95 (Moy Fille=9,5 ; Moy Garçon =10,4)

Moyenne de l'épreuve orale : 6,76 (Moy Fille= 8,04 Moy Garçon = 5,5)

- **Analyse des prestations**

La pratique :

3 candidats ont obtenu une note supérieure à 15

7 candidats ont obtenu une note entre 10 et 14.

8 candidats ont obtenu une note entre 5 et 9.

3 candidats ont obtenu une note inférieure à 5.

La distribution des notes rend compte d'un niveau global de jeu correct. Dans l'ensemble les candidats sont préparés et se présentent avec une bonne condition physique. Le jury a apprécié que les candidats non spécialistes aient proposé des formes de jeu offensives de niveau 5 scolaire mais déplore que l'aspect défensif, tant sur le plan de la motricité que sur le plan stratégique, ait été oublié. Pour l'ensemble des candidats le jury n'a pas constaté de lien entre le niveau technique du candidat et sa capacité à organiser le jeu collectif de son équipe. La majorité des candidats souhaite montrer au jury leur potentiel technique offensif mais sont généralement peu enclins à dévoiler leurs capacités défensives. Dans cette optique les candidats ont dans leur grande majorité mis en place une organisation offensive, mais les choix défensifs restent un aspect de la performance oublié. D'autre part, le jury constate que peu de candidats proposent une évolution de leurs organisations offensive et défensive. Lorsque c'est le cas, ces modifications, préparées à l'avance, ne s'appuient sur aucun élément du jeu ce qui les rend inefficaces. D'une manière générale les alternatives proposées par les candidats sont peu diversifiées.

L'oral :

1 candidat a obtenu une note supérieure à 15

4 candidats ont obtenu une note comprise entre 10 et 14.

8 candidats ont obtenu une note comprise entre 5 et 9.

8 candidats ont obtenu une note inférieure à 5.

Les notes des candidats révèlent un manque évident de préparation à l'épreuve. Un tiers des candidats obtiennent une note inférieure à 5. Le jury s'inquiète de l'écart grandissant entre la prestation des candidates et celle des candidats.

Les sujets proposés par le jury se fondent sur la prestation du candidat et portent sur un trait caractéristique large de la performance. Le candidat peut s'appuyer sur de nombreuses séquences vidéos qui illustrent certaines lacunes et/ou qui démontrent une habileté particulière.

Quelques exemples de questions : « *En vous appuyant sur les images vidéo et en vue de formuler des axes de transformation de votre motricité, vous analyserez votre prestation au regard de la thématique suivante :* »

- Votre défense sur non porteur de balle
 - Le jeu côté ballon en attaque
 - La défense proche et loin de la cible
-

L'exposé

Les meilleures prestations présentent un cadre d'analyse référencé. Toutefois, les connaissances technico-tactiques et culturelles limitées de l'activité empêchent de tirer pleinement profit de ce cadre. Si les cadres d'analyse spécifiques à l'activité basket sont évoqués ils sont trop souvent datés et ne tiennent pas compte de l'évolution des règles ce qui pénalise les candidats pour analyser leur prestation, notamment en ce qui concerne l'occupation de l'espace. Nous notons que prélever des informations, les traiter, les relier aux connaissances et prendre une décision argumentée est une logique qui pose problème à de nombreux candidats.

Le jury attend a minima des candidats qu'ils soient capables, de préciser les termes du sujet, **d'en mesurer les enjeux** au regard de la prestation, d'analyser leur motricité en sélectionnant des images pertinentes et de dégager des axes de transformation réalistes. La plupart du temps les candidats proposent un nombre de pistes de transformations trop conséquent et passe partout. L'utilisation exclusive de photos tout comme la sélection d'un trop grand nombre de vidéos sont à proscrire.

Les prestations les plus faibles restent générales sur la performance sans traiter du sujet ou sans utilisation cohérente des images.

L'entretien

Très peu de candidats, ceux qui ont obtenu les meilleures notes, sont capables d'analyser des séquences vidéos et de faire évoluer leur réflexion au gré du débat contradictoire que le jury initie.

Les prestations les plus faibles en restent à une logique descriptive ou narrative de leur prestation. Dans certains cas, le candidat n'est pas capable de lire et d'interpréter la situation qui se trouve sous ses yeux.

Les candidats doivent être en mesure de prendre position sur les choix techniques, tactiques ou de transformations opérées, mais aussi d'expliquer pourquoi ils n'ont pas sélectionné d'autres possibilités. Passer de l'analyse globale des séquences en termes d'intentions tactiques à l'analyse de l'efficacité des gestes techniques, et inversement, est un indicateur de cette capacité. De même, la capacité à lire sa motricité, coordination, équilibre, appuis, regard, représente une difficulté majeure.

Les connaissances technologiques, réglementaires, culturelles sont évidemment très hétérogènes. La préparation physique spécifique en basket-ball, les connaissances issues des travaux sur la prise de décision et celles attenantes à l'évolution historique de l'activité sont des champs de questionnement où la quasi-totalité des candidats connaît des difficultés certaines.

A l'instar de l'exposé, la réflexion sur les transformations de la pratique personnelle est peu poussée. Celle sur les transformations élèves est plus riche chez les meilleurs candidats.

Éléments généraux concernant la préparation à l'O3 : conseils aux candidats

La pratique :

De manière complémentaire aux indications ci-dessus, il est conseillé aux candidats de se filmer dans la situation de 3c3, identique à celle de l'épreuve, temps, règles, opposition, pour essayer différentes organisations défensives (positionnement, orientation et déclenchement de l'aide, défense sur écrans) et formes de jeu offensives.

Il est impératif de se présenter dans une bonne condition physique.

L'oral :

-Exposé

Dans sa préparation le candidat aura tout intérêt à posséder une stratégie de sélection des images. Cela lui permettra de mettre plus facilement en relation le thème à traiter et l'analyse de sa prestation. Pour ce faire il utilisera des analyseurs propres au basket comme le jeu à deux, le jeu à trois, le jeu côté fort et côté faible..... mais aussi des analyseurs plus généraux, espace de jeu, fixations individuelle et collective....Le candidat, dans un dessein d'objectivité dans l'analyse, optera pour des séquences dans lesquelles il est en réussite et d'autres dans lesquelles il est en difficulté. Nous rappelons que le nombre de vidéos n'en assure pas la pertinence. Enfin, trois axes de transformation maximum suffisent amplement. Ils doivent par contre être hiérarchisés et justifiés.

-Entretien

Le candidat doit s'entraîner à analyser des vidéos de sa pratique et du haut niveau pour être en mesure de lire et interpréter les images sélectionnées par le jury. Le jury attend de lui, dans l'interaction, qu'il poursuive et enrichisse sa réflexion sur le thème proposé.

Les candidats, afin de ne pas se retrouver en difficulté, pour faire fonctionner leur cadre théorique ou leur définition de la thématique, doivent avoir des connaissances solides et référencées sur le basket, sa composante technico-tactique, sa préparation physique, son

évolution réglementaire et historique, ses différentes formes de jeu....mais aussi scientifiques, modèle de prise de décision, motivation.....

Il est aussi conseillé de faire référence à des travaux plus récents qu'ils soient livresques ou numériques pour comprendre le basket contemporain sans pour autant rejeter les productions passées.

Synthèse des Résultats

Nombre de participants : 28 candidat(e)s (17 filles ; 11 garçons)

Moyenne de l'épreuve pratique : 09.28 (Moy Fille = 08.00 ; Moy Garçon = 11.26)

Moyenne de l'épreuve orale : 08.02 (Moy Fille = 07.00 ; Moy Garçon = 09.62)

4 candidats ont obtenu une note supérieure à 15

13 candidats ont obtenu une note entre 10 et 14.

6 candidats ont obtenu une note entre 5 et 9.

5 candidats ont obtenu une note inférieure à 5.

Analyse des prestations

La pratique :

➤ **Conditions de déroulement et analyse des prestations.**

L'épreuve pratique :

Les conditions de déroulement de l'épreuve sont explicitées dans le rapport de jury 2015.

Le protocole est le suivant :

« Votre épreuve pratique a une durée totale de trente minutes durant laquelle vous devez réaliser deux voies d'escalade de cotation différente en position de leader. Les voies s'échelonnent du 5a au 7c. Le jury vous indiquera la **23^{ème} minute**.

Vous devez commencer votre première ascension dans les cinq minutes suivant la présentation des voies par le jury. Le choix de chacune des voies doit être indiqué à l'assureur. Vous ne pouvez commencer à grimper qu'après avoir entendu de la part du vidéaste « ça tourne ».

Vous disposez de sept minutes maximum par voie, chutes comprises. Une chute par voie est autorisée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de repartir de la dernière dégaine mousquetonnée avec l'aide de l'assureur. L'enregistrement vidéo se poursuit en continu même en cas de chute.

Chaque point d'aide est considéré comme une chute par le jury qui vous le signalera. A la deuxième chute le jury vous redescendra au pied de l'itinéraire et l'enregistrement se terminera.

Vous pouvez demander à tout moment de votre ascension le temps écoulé ou restant.

La voie est considérée comme sortie après le mousquetonnage de la dégaine sommitale.

Toutes les dégaines doivent être mousquetonnées dans l'ordre de progression, en cas d'inversion de prise de corde (dit « yoyo » ou « S ») le jury vous le signalera pour que vous y remettiez bon ordre.

Le protocole est identique pour les deux ascensions.

Le candidat doit se conformer aux règles de sécurité inhérentes à la pratique de l'escalade, les jurys se réservant le droit d'intervenir en cas de mise en danger.

En cas d'incident technique, le candidat prévient le jury qui le redescend. S'il est avéré, le chronomètre de la voie est stoppé. Après correction, le candidat est remonté à la dernière dégainé mousquetonnée et repart aussitôt. Si l'incident n'est pas avéré, le chronomètre continue de tourner et une chute est décomptée.

Vous avez à votre disposition des feuilles de brouillon, celles-ci seront récupérées à l'issue de la deuxième ascension. »

Descriptif des voies :

Toutes les voies ont été ouvertes afin de mettre en relief les capacités d'adaptations motrices des candidat.e.s.

L'ensemble des voies proposées ont pour point commun la présence de traversées avec des prises obliques, inversées nécessitant des adaptations motrices fines (croisés, décroisés, transferts du poids du corps, descente sur les appuis, organisations posturales permettant d'agir en fonction de l'orientation des prises...). Les voies se poursuivent ensuite selon des itinéraires variés. Malgré une structure de 9 mètres de haut, la longueur des voies est significative pour évaluer les candidat.e.s (entre 16 et 25 mouvements). Toutes les voies comportent des parties déversantes plus ou moins longues ou prononcées en fonction de la difficulté.

Le 5A naviguait entre une traversée en verticale, un dièdre, un dièdre déversant et sortait dans un léger dévers. Les prises plutôt bonnes nécessitaient des croisés, des oppositions, des enroulés et une gestion pertinente du rythme de progression.

Le 5B traversait un relief vertical, remontait un léger dévers avant de finir dans un dièdre. Une alternance de sections ardues avec des bacs conséquents avec une multitude de prises de pieds obligeait les candidat.e.s à lire la voie avec précision. Pour réussir la voie de façon efficace, il était nécessaire de s'extirper du dièdre pour s'enrouler autour des prises.

Après une première section verticale, le 5C empruntait un cheminement passant par un macro-relief légèrement déversant et des petits surplombs successifs. Une bonne lecture était nécessaire pour éviter de se retrouver mauvaises mains sur les prises, toute erreur engendrant une correction coûteuse énergétiquement. Des mouvements devaient être d'amplitude certaine avec des croisés plus ou moins conséquents. De grands enroulés permettaient de passer les petits surplombs sommitaux.

Le 6A suivait un itinéraire naviguant entre deux macro-reliefs et un éperon. La complexité caractérisait certains passages de cette voie. Il est à noter que certaines difficultés d'organisation corporelles autour de prises clés (par exemple, un bac positionné pour être pris en épaule, très souvent utilisé par les candidat.e.s en vertical) était révélateur d'une mauvaise lecture du sens de l'utilisation des prises.

Le 6B suivait à peu de choses près le même itinéraire que la 5C. La traversée nécessitait une lecture précise pour éviter de se retrouver coincé dans une voie sans issue. Une tenue de prise plus fine était requise pour franchir les petits surplombs.

Après une longue traversée, le 6C s'engageait dans un léger dévers sur des boules ou des réglottes imposant en particulier des relances, des mouvements d'amplitude et des épaules. Des changements de dynamisme étaient nécessaires.

Les voies en 7A, 7B et 7C étaient situées dans les reliefs les plus déversants (et partiellement dans un dièdre/arête). La plupart du temps, un repos entrecoupait deux sections difficiles. Des prises de pieds hautes et /ou décalées de l'axe de progression ainsi que des prises de main de petites tailles engendraient un impact énergétique certain. La mise en œuvre d'un répertoire moteur large et adaptatif était l'autre facteur déterminant pour réussir ces voies.

Analyse des prestations :

Une quantité non négligeable de candidat.e.s a choisi l'APSA sans avoir une expérience conséquente. Les voies de cotation 5A, 5B et 5C ont été largement parcourues et ont engendré certains problèmes adaptatifs allant jusqu'à une voire deux chutes.

Dans ce niveau de pratique, on peut cependant différencier deux profils de candidat.e.s.

Les plus faibles ne perçoivent pas la singularité de la voie, ne s'organisent pas correctement par rapport aux configurations des prises. Ils se retrouvent trop souvent « à l'envers » sur les prises. Les oppositions de force non construites ont été compensées par une dépense énergétique pour contrôler les déséquilibres. Leur qualité de pose de pied et de poussée est largement problématique.

Les candidat.e.s de l'autre profil ne sont pas plus performants mais leurs prestations témoignent d'une préparation minimale. Les formes de corps sont plutôt justes même si les coordinations entre les membres inférieurs et supérieurs ne sont pas des plus économiques.

Les meilleurs candidat.e.s se sont engagés dans les voies les plus difficiles mettant en synergie leurs habiletés motrices, leurs ressources énergétiques, leurs facultés d'analyse, de prise de décision, leur engagement et la mise en place de stratégies ad hoc.

Malgré des informations portées par le précédent rapport de jury, la majorité des candidat.e.s ne profitent pas pleinement du temps alloué à leur prestation physique. La dernière voie est souvent débutée largement avant la 23^{ème} minute de l'épreuve. En cas de chute, la reprise se fait alors que le temps restant pour réaliser la voie est encore conséquent.

Le jury a apprécié l'engagement dans les voies et l'utilisation du temps de repos entre les deux voies pour prendre des notes.

Cette année, il est à souligner une différence très significative concernant la répartition des voies réussies entre les hommes et les femmes. En effet, le niveau de voie la plus difficile réussie par les femmes est le 6A alors que le meilleur homme a validé le 7C. De la même manière, les voies réussies par les hommes s'étalent sur quasiment l'ensemble des voies proposées alors que les femmes ont uniquement été en haut de quatre voies différentes.

La présence de plusieurs spécialistes chez les hommes explique la moyenne relativement haute de ceux-ci. A contrario, aucune spécialiste ne s'est présentée chez les femmes. Le niveau global des candidates est plutôt faible, souvent proche du niveau 2 scolaire. Celles-ci présentaient globalement des qualités physiques relativement remarquables mais étaient plus faibles du point de vue des adaptations motrices. Les placements de pieds étaient trop aléatoires et imprécis, la lecture des voies souvent réactive et les mouvements réalisés en force plutôt qu'en s'adaptant aux configurations spécifiques des prises. La prédominance de l'utilisation des membres supérieurs a conduit à de nombreuses chutes.

	5A	5B	5C	6A	6B	6C	7A	7B	7C
Hommes		1	4		2	2	1		1
Femmes	2	6	2	5					

L'oral :

Question proposée :

« En vous appuyant sur les images vidéo et en vue de formuler des axes de transformation de votre motricité, vous analyserez votre prestation au regard de la thématique suivante : »

Exemples de thèmes proposés :

- l'utilisation des pieds
- relâchement et fluidité

- Exposé

Malgré une préparation certaine des candidat.e.s, les jurys remarquent un manque de cadre d'analyse opérationnel permettant aux candidat.e.s d'analyser sa motricité et de répondre au sujet. Des références anciennes et/ou des cadres théoriques non maîtrisés dans leur complexité amènent souvent les candidat.e.s dans des impasses. Ainsi, la définition de l'escalade de Dupuy en 1989 n'est pas la plus pertinente pour cette épreuve. En effet, elle prend peu en considération l'appui sur les ressources et les contraintes du grimpeur pour comprendre l'activité adaptative.

Cette utilisation de cadres plaqués sans réflexion amène souvent les candidat.e.s à des difficultés de problématisation du sujet en enfermant leur réflexion.

De plus, il est souvent regrettable que les candidat.e.s n'utilisent pas d'indicateurs précis leur permettant d'analyser avec finesse leur motricité. Les exposés restent alors souvent sur une description globale de la motricité.

Le jury note néanmoins que les candidat.e.s ont dans l'ensemble su choisir des séquences vidéos pertinentes permettant d'appuyer leurs dires. Il est aussi à souligner un bon niveau d'utilisation du logiciel à disposition et de ses possibilités. Toutefois, l'exposé serait plus vivant si l'utilisation des images était faite de manière plus dynamique.

Enfin, les axes de transformation retenus étaient dans l'ensemble relativement pertinents et en lien avec le constat fait. Néanmoins, il est conseillé aux candidat.e.s de cibler ceux-ci

davantage. De plus, le fait de proposer ces axes de transformation uniquement en conclusion ne permet pas de les approfondir.

Il est à souligner que tous les exposés entrent dans le cadre des contraintes temporelles de l'épreuve : la majorité des candidat.e.s utilisant l'intégralité du temps imparti.

- Entretien

Dans l'ensemble le jury remarque une hétérogénéité du niveau des candidat.e.s.

Il semblerait qu'un lien puisse exister par moments entre les entretiens les plus faibles et le manque de vécu dans l'activité. L'expérience motrice en escalade, tout en étant indispensable, devrait être nécessairement liée à une analyse approfondie et théorisée de sa propre motricité. Ce manque d'expérience déjà révélé lors de la pratique explique globalement la moyenne plus faible des candidates lors de cette phase, même si de très bons oraux sont à signaler.

De nombreux éléments ont permis au jury de discriminer les candidat.e.s. Un cadre d'analyse assimilé et pertinent vis-à-vis de la question permettait ainsi aux candidat.e.s de problématiser leurs réponses. De plus, des indicateurs précis devaient nécessairement être utilisés sous des angles différents pour analyser finement la motricité. L'utilisation systémique de ces indicateurs à différents moments clefs rendait l'analyse plus riche.

Une relative méconnaissance de l'activité technique et culturelle est à déplorer. De même l'utilisation inconsidérée de modèles biomécaniques et énergétiques non adaptés à l'activité amènent à des erreurs grossières. Le jury apprécie que les candidat.e.s éclairent leurs réponses par des connaissances pointues sur le contrôle et l'apprentissage moteurs.

Souvent le jury note une impossibilité d'opérationnaliser les axes de transformation précisément. Il est attendu des candidat.e.s qu'ils soient capables d'expliquer clairement les contraintes à mettre en place pour transformer la motricité. L'exemple le plus caractéristique est l'incapacité à dessiner à schématiser sur le paper-board l'ouverture d'un bloc répondant aux contraintes fixées par le jury (modélisation des prises, de leur sens et de leur disposition entre elles).

D'une manière générale, les candidat.e.s semblent avoir des difficultés à envisager les réponses de manière systémique. Une capacité à prendre en compte la complexité est à rechercher.

De plus, l'outil vidéo a apporté une plus-value lors de l'entretien.

Pour finir, le jury souhaite souligner une posture d'écoute et une bonne réactivité face aux questions chez la plupart des candidat.e.s ce qui semble démontrer une préparation à ce type d'épreuve.

Éléments généraux concernant la préparation à l'O3 : conseils aux candidat.e.s

La pratique :

La priorité est de développer l'adaptation motrice. Utiliser ou développer ses ressources énergétiques n'est pas suffisant pour se préparer correctement à cette épreuve.

Il s'agit alors de s'adapter à des configurations de prises variées nécessitant des mouvements efficaces (croiser plutôt que de changer de main, s'enrouler plutôt que de grimper de face, limiter l'utilisation des prises de pied par les mains, lire l'itinéraire de la voie...).

L'oral :

Exposé

Le jury conseille aux candidat.e.s de se filmer dans les voies pour analyser leur motricité dans des conditions variées (reliefs, configurations de prises. Le cadre d'analyse doit réellement être en lien avec la thématique proposée par le jury afin de le rendre opérationnel et de le faire vivre lors de la visualisation des moments clés de la prestation physique.

Dans un second temps, il s'agit de définir les ressources disponibles ou défaillantes pour éclaircir les propos et contextualiser les propositions de transformation.

Entretien

Les connaissances d'ordre général doivent être complétées par des références spécifiques et scientifiques. En particulier, la maîtrise des concepts biomécaniques de la motricité doit permettre d'explicitier les séquences vidéos et d'affiner les analyses.

Synthèse des Résultats

Nombre de participants : Total 31; F 6; G 25

Moyenne de l'épreuve pratique : Total 4.33; F 4.25; G 4.35

Moyenne de l'épreuve orale : Total 4.25; F 4.21; G 4.26

➤ **Analyse des prestations**

L'épreuve pratique :

Conditions de déroulement de l'épreuve

Le candidat est accueilli une demi-heure maximum avant le début de l'épreuve, période pendant laquelle il peut s'échauffer avec un ou deux plastrons proposé(s) par le jury. Pendant les 30 minutes de l'épreuve, le candidat en tenue réglementaire effectue deux séquences de jeu de 6 minutes entrecoupées d'une pause de 2 minutes (ces séquences de jeu correspondent à une succession de manches de 11 points gagnants sans temps mort ni changement de côté). Le candidat peut prendre des notes durant les 2 minutes de pause. Il dispose de 15 minutes maximum pour prendre une douche et se changer avant le début de l'entretien. Le candidat est jugé à la fois sur la performance réalisée face au(x) plastron(s) (niveau départemental, régional ou national) et sur la maîtrise d'exécution. Cette prestation physique, support de la vidéo d'interrogation, est notée à parité avec l'entretien.

Bilan

Les performances réalisées face au(x) plastron(s) témoignent d'une préparation relativement sérieuse des candidats. Certains ont montré une maîtrise de l'activité quand d'autres ont parfois négligé leur niveau de préparation. Les principales difficultés observées relèvent de la mise en jeu avec des services souvent non réglementaires ou stéréotypés sans lien avec un système de jeu identifié. Les actions sur la balle sont en majorité frappées, frottées pour un niveau supérieur mais avec une quantité de rotation qui reste faible. Quant au jeu, souvent déséquilibré entre l'utilisation du coup droit et du revers, il en résulte des déplacements parfois inappropriés et une efficacité moindre. Le système de jeu privilégié est proche de la table avec utilisation de schémas tactiques préétablis et donc peu adaptables.

L'épreuve orale :

Lorsque le candidat a terminé sa prestation physique, il se rend dans une salle pour débiter son oral. Pour mémoire, il est composé de trois temps : 30 minutes de visionnage des 2 séquences de vidéo de 6 minutes et de préparation à la question posée par le jury (à l'issue de sa prestation physique), 10 minutes d'exposé et 45 minutes d'entretien. Le candidat est amené à mobiliser un certain nombre de connaissances au service d'une problématique en ayant recours à la vidéo.

Exposé

En ce qui concerne l'exposé, le jury a observé une volonté des candidats de problématiser le sujet autour de leur prestation physique et des vidéos. La question proposée est la suivante :

« En vous appuyant sur les images vidéo et en vue de formuler des axes de transformation de votre motricité, vous analyserez votre prestation au regard de la thématique suivante : » Parmi les exemples de thèmes proposés, on trouve « l'enchaînement des différentes actions de balle » ou encore « la lutte contre l'initiative adverse ». Pour les moins bons d'entre eux, celui-ci reste descriptif, narratif, alors que les meilleurs privilégient un cadre théorique permettant d'articuler la thématique proposée, le choix pertinent de séquences vidéos et des axes de transformations efficaces. Le jury invite les candidats à se centrer sur des images représentatives, en nombre limité, et à focaliser leur argumentation sur les éléments remarquables. Le jury invite également à analyser le sujet en prenant en compte les dimensions constitutives de la performance en tennis de table (aspects tactiques, stratégiques, techniques et psychologiques de l'activité) et à les hiérarchiser en fonction du thème retenu. Il doit mettre en synergie l'analyse de son propre système de jeu (ex. jeu à mi-distance) et celui de l'adversaire (ex. attaquant près de la table), la logique interne du tennis de table, les travaux de spécialistes, les données statistiques issues d'une compétition internationale récente, les ressources informationnelles et décisionnelles sollicitées, etc. Des connaissances scientifiques et/ou fédérales sont conseillées afin d'asseoir l'argumentation.

Entretien

Le premier temps permet de vérifier la cohérence et la pertinence entre le sujet, le cadre d'analyse et les images. Le second s'attache à l'analyse des éléments d'ordre biomécanique, énergétique, psychologique, technico-tactiques ou culturel. Il permet d'identifier les connaissances scientifiques et technologiques du candidat et sa capacité à les mettre en relation avec la thématique. Le troisième temps s'organise autour des axes de transformations proposés par le candidat, le jury attend des propositions précises et en rapport avec les problèmes soulevés et se donne la possibilité d'ouvrir sur le champ scolaire. Des compétences sont alors requises dans le domaine de l'apprentissage de certains coups techniques (comme le top spin par exemple), de leur enchaînement (service-3^{ème} balle) et des différentes formes de déplacements (pas glissés, pivot, pas croisés, etc.).

Globalement, trois niveaux de prestation ont pu être identifiés :

- les candidats restant sur un constat (souvent centré sur eux) et une description des images ;
- les candidats parvenant à mettre en relation des éléments d'analyse avec leur prestation du jour, même si cette démarche est parfois induite par le jury ;
- les candidats interprétant les séquences sur la base d'éléments scientifiques et techniques.

➤ **Éléments généraux concernant la préparation à l'oral 3 : conseils aux candidats**

La pratique :

Un travail sur l'adaptation de son système de jeu face à des adversaires de niveaux différents reste à parfaire et c'est probablement dans ce domaine que des améliorations pourraient être envisagées. Le jury insiste sur la nécessité de débiter la préparation de cette épreuve simultanément à celle des écrits. Un entraînement régulier et la pratique de compétitions dès la rentrée scolaire semble être le minimum requis pour espérer faire une prestation correcte, puisque la graduation des niveaux de performance (la moyenne) se fait en référence au niveau 5 de compétence tel que stipulé dans les programmes scolaires. Cela permet également de mieux maîtriser le règlement et le langage approprié au tennis de table.

L'oral :

Le jury invite les candidats à s'appuyer sur la littérature et les articles scientifiques qui peuvent être appliqués au tennis de table et à les utiliser de manière pertinente au regard de leur pratique et de la thématique retenue.

QUATRIEME EPREUVE D'ADMISSION

Course d'orientation

Epreuve orale

Les profils des candidat.e.s

D'une façon générale nous constatons trois profils distincts de candidats. Des candidat.e.s préparés spécifiquement à l'épreuve dans la course d'orientation qui mettent en lien les connaissances scientifiques et l'activité de course d'orientation, des candidat.e.s plus "généralistes" possédant un répertoire de connaissances large mais trop peu référencé à la course d'orientation, des candidat.e.s mal préparés à ce type d'épreuve qui ne sont pas en mesure de mobiliser leur connaissances dans le contexte du questionnement. Par ailleurs nous constatons une moins bonne maîtrise des données scientifiques issues des sciences de la vie.

Les très bon.ne.s candidat.e.s

Les candidat.e.s sont capable de construire une réponse structurée, argumentée, et convaincante à la question initiale posée.

Pour cela, les notions sont définies au préalable en relation avec un cadre d'analyse issu de travaux scientifiques dans les domaines de la psychologie ou de la physiologie. L'argumentation construite par ces candidat.e.s articule en permanence des connaissances référencées pour expliquer et comprendre l'activité du pratiquant. Ces candidat.e.s sont capables de mettre en perspective les connaissances scientifiques mobilisées au regard du niveau du pratiquant (débutant, débrouillé, expert). Le lien théorie pratique est donc effectif et pertinent. Les meilleur.e.s des candidat.e.s sont capables de mettre en évidence les limites de leurs assertions en posant un regard critique sur les connaissances scientifiques actuelles pour les nuancer au regard de la complexité de l'activité du pratiquant.

Les candidat.e.s moyen.ne.s

Des candidat.e.s convoquent des connaissances scientifiques partiellement maîtrisées en fonction des thématiques proposées par le jury. Certain.e.s candidat.e.s maîtrisent un champ scientifique au détriment de l'autre, entraînant de fait une prestation orale contrastée. D'autres ont une maîtrise superficielle des travaux conduisant parfois à plaquer des connaissances. Enfin, l'activité du pratiquant n'est pas maîtrisée, ni dans la dimension culturelle ni dans la dimension de l'activité du débutant à l'expert. Ce qui conduit à des incohérences dans le lien théorie-pratique.

Les candidat.e.s faibles

Ces candidat.e.s présentent des lacunes à la fois en physiologie et psychologie au regard des exigences minimales exigibles pour un étudiant ayant suivi un cursus de STAPS. Nous avons constaté une méconnaissance totale des notions interrogées (ou pire des affirmations totalement erronées) mais également du pratiquant en activité. Ces candidat.e.s se cantonnent à décrire globalement le comportement du pratiquant de manière empirique ou intuitive conduisant à un discours organisé autour d'un discours de sens commun. De fait, on note une absence d'hypothèses explicatives et de relations causes-conséquences avancées par les candidat.e.s.

Les notes des candidats

En course d'orientation, les notes à l'oral sont échelonnées entre 0,5/10 et 10/10.

Epreuve Pratique

Analyse des prestations

La pratique physique de course d'orientation, session 2016 de l'agrégation externe d'EPS, consistait en une course en ligne (ordre imposé des balises) avec la possibilité d'utiliser un « joker », c'est-à-dire de sauter une balise dans la succession imposée. D'autre part il était possible de commencer son parcours par la balise de son choix. Le tracé était de difficulté croissante, du niveau 1 au niveau 4, le parcours faisait 3 km pour un dénivelé de 150 mètres environ à réaliser en 30 minutes.

Les notes à l'épreuve pratique sont échelonnées entre 0,00 et 9,5/10

A l'exception de quelques-uns, la plupart des candidat.e.s témoignent d'un équipement adapté à la pratique de la course d'orientation (chaussure à crampons, boussole, guêtres, boussole, etc.).

D'une façon générale, après les 2 minutes de lecture de carte, le jury constate une difficulté à rentrer dans la carte, qui se donne à voir par un temps de lecture important dans la zone de départ.

D'une façon plus spécifique, trois profils de candidat.e.s peuvent être distingués à partir de l'analyse des performances :

Profil 1 :

Type A : Ces candidat.e.s ne dépassent par le niveau 1 du circuit. Ils s'arrêtent à chaque point de décision et perdent un temps précieux à lire la carte et à se situer, ce qui diminue leurs possibilités de finir le circuit. La difficulté progressive conduit ces candidats à stopper leurs progressions afin de revenir dans le temps imparti, les meilleurs d'entre eux arrivent à poinçonner une balise de niveau 2. Ce profil correspond à des candidats dont la RK (réduction kilométrique) se situe au-dessus 14 mn/Km.

Type B : Ces candidat.e.s accèdent aux balises de niveau 2 mais ne maîtrisent pas les routines techniques leur permettant de poursuivre leur course au-delà de ce niveau. Leur choix stratégique n'est pas approprié avec leurs compétences. Ces candidat.e.s sont insuffisamment préparés à la pratique de course d'orientation, ils ne maîtrisent pas les techniques d'orientation rudimentaires. Ils obtiennent des notes basses.

Profil 2 :

Candidat.e.s débrouillés qui, par précaution, se sont d'abord engagés sur le niveau 1 de difficulté et sont parvenus ensuite à terminer le niveau 2. Quelques candidat.e.s ont tenté, parfois par l'utilisation du « joker », d'investir le niveau 3. Cette tentative les a poussés à dépasser le temps de course de 30mn. Les techniques de base semblent maîtrisées, mais leur utilisation à bon escient, reste problématique pour ces candidat.e-s qui manquent visiblement d'expérience dans la compétence à identifier la ou les techniques appropriées pour résoudre le problème posé par le traceur. Les définitions des postes ne sont pas utilisées pour la recherche du poste.

Profil 3 :

Candidat.e.s capables de mettre en oeuvre une stratégie afin de rejoindre rapidement les balises de niveaux supérieurs et ainsi de bonifier leur prestation. Cependant le niveau 4 reste très peu exploité par crise de temps, par manque de confiance et de techniques. La lecture des éléments du relief est déterminante pour s'engager dans la recherche des postes de niveau 4.

Conseils de préparation

La course d'orientation nécessite une préparation qui s'inscrit dans la durée. L'expérience acquise par une pratique régulière contribue

à l'acquisition d'un bagage technique en orientation et permet de se familiariser avec le milieu forestier. Le jury insiste donc sur la nécessité de débiter très tôt la préparation, de se confronter à différents types de terrains, différentes difficultés techniques sous des conditions météorologiques et des contextes émotionnels variés.

L'étude d'itinéraire sur des cartes de course, l'entraînement au décodage et à la sélection des informations utiles, constitue un moyen de se préparer dans la compétence à lire et décoder rapidement. Il va de soi que cela ne constitue qu'un aspect de la performance en course d'orientation. Enfin, même si l'entretien ne porte pas sur la prestation du candidat, une pratique régulière de la course d'orientation permet au candidat de gagner en pertinence lors de l'épreuve orale.

NATATION

Epreuve orale

Les candidats ont 2 minutes pour préparer leur réponse sous la forme d'un exposé d'une durée maximale de 3 minutes. L'entretien débute à la fin de l'exposé et l'épreuve s'achève arrivée à 20 minutes. L'exposé et l'entretien ont pour objectif d'évaluer les capacités du candidat à expliquer l'activité du nageur par des connaissances scientifiques issues des sciences humaines et sociales et des sciences de la vie. La question initiale est tirée au sort. Elle est sans rapport avec la prestation physique du candidat.

La logique de l'épreuve réside dans la capacité à interpréter les différentes activités que peut développer un nageur, quel que soit son niveau de pratique. Cette interprétation repose sur la maîtrise de cadres théoriques et de connaissances issues de travaux scientifiques. Les candidats doivent parvenir à mobiliser très rapidement leurs connaissances car au regard de la nature condensée de l'épreuve, l'entretien est rythmé et dynamique.

L'activité du nageur est entendue au sens large. Elle peut être à la fois liée à des actions de propulsion, d'équilibration, de prise d'informations, de prise de décisions, de gestion d'émotions... Le comportement du nageur peut également être éclairé par les sciences du mouvement, la physiologie de l'exercice, les sciences humaines et les sciences sociales.

Bilan général

Le jury apprécie les candidats qui font l'effort de s'approprier les connaissances scientifiques pour interpréter le comportement du nageur. Les candidats brillants sont capables de mobiliser avec précision des connaissances validées scientifiquement afin de justifier leurs propos. Au-delà de la connaissance, ils font preuve d'une réelle capacité à exploiter, voire prioriser leurs connaissances pour expliquer l'activité du pratiquant.

Dans l'ensemble, les candidats ont des connaissances superficielles ou d'un niveau très hétérogène. Si certaines notions sont connues, les candidats ne sont pas capables d'expliquer certaines activités du nageur en les mobilisant. Les connaissances de base sur le fonctionnement du corps humain ne sont souvent pas maîtrisées (anatomie, physiologie respiratoire, physiologie cellulaire) et les connaissances liées à la motricité humaine sont parfois totalement méconnues (proprioception corporelle, physiologie de l'effort, psychologie de l'apprentissage,...).

Concernant les théories de l'apprentissage, les candidats ont tendance à « caricaturer » les courants scientifiques et l'interprétation des processus de transformation restent très superficielle, voire erronée. Les processus de proprioception sont souvent méconnus et ne permettent pas de comprendre certaines difficultés rencontrées par le nageur pour se situer dans l'espace. Les connaissances biomécaniques se limitent à la « récitation » de formules sans pour autant être capables de les mobiliser pour expliquer les adaptations corporelles au milieu aquatique.

Evaluation

La moyenne générale de l'épreuve s'établit à 4,50 sur 10. La moyenne des femmes est de 4.33 pour une note de 4.61 pour les hommes.

La dispersion des notes autour de la moyenne de l'épreuve démontre un niveau de prestation très hétérogène qui donne à cet oral un rôle discriminant important. Alors que certains candidats ne maîtrisent pas des notions simples, d'autres sont capables d'en faire une analyse critique et évolutive.

Conseils aux candidats

Les membres du jury recommandent aux futurs candidats de préparer cet oral en identifiant les différents champs scientifiques qui peuvent éclairer l'activité du pratiquant jeune, débutant, adolescent, expert s'impliquant dans des activités natatoires. Il est recommandé de se réapproprier les bases concernant les structures nerveuses qui organisent la motricité, les bases concernant les adaptations physiologiques aux efforts et à l'entraînement, et à identifier les courants scientifiques expliquant le processus d'apprentissage moteur.

Les questions liées aux processus émotionnels, décisionnels, perceptifs ont souvent mis en difficulté les candidats. De la même façon, des connaissances issues des sciences sociales relatives à l'évolution historique des techniques de nage ou à l'épidémiologie des accidents de noyades sont rarement connues des candidats.

Véritable épreuve multidisciplinaire, le jury recommande aux candidats de ne pas faire l'impasse sur un des champs scientifiques décrits ci-dessus.

Exemples de questions

Champ des sciences humaines et sociales: Sur quelles connaissances scientifiques vous appuyez-vous pour expliquer l'apprentissage d'un nouveau trajet moteur chez le nageur débutant ?

Champ des sciences de la vie: Sur quelles connaissances scientifiques vous appuyez-vous pour expliquer l'apparition de la fatigue au cours d'un effort intense ?

Epreuve pratique

Bilan

Les candidat(e)s de la session 2016 ont démontré un bon niveau de pratique lors de l'épreuve natation de 400 mètres nage libre.

Les performances chronométriques démontrent que la plupart des candidat(e)s a préparé cette épreuve avec sérieux. Chez les filles les performances se répartissent de 5 minutes 19 secondes à 10 minutes 32 secondes. Chez les garçons la meilleure performance est de 5 min 39 secondes et la plus faible de 9 minutes et 46 secondes.

La majorité des candidat(e)s a été capable de réaliser l'ensemble de l'épreuve en crawl, démontrant ainsi l'acquisition de principes biomécaniques et respiratoires pour réaliser une performance lors d'une épreuve longue. Le jury a considéré que les candidats s'engageant dans d'autres nages que le crawl n'avaient pas suffisamment intégré certains principes fondamentaux pour être performants sur ce type d'épreuve.

Les candidat(e)s les mieux préparés ont été capables d'adopter un virage efficace et adapté à leur niveau (temps de retournement court et coulée supérieure à 5 mètres) et ont été capables de gérer leur allure tout au long du parcours. Les candidat(e)s les plus compétents ont également démontré l'intégration de principes techniques pour diminuer les résistances à l'avancement et augmenter l'efficacité de la propulsion tout au long de l'épreuve (inspiration courte et placée, intégration du roulis, longueur et profondeur du trajet, alignement axial, ...)

Evaluation

La moyenne générale de l'épreuve s'établit à 4.3 sur 10. La moyenne des femmes est de 4.9 pour une moyenne de 4.3 pour les hommes.

20 candidats sur 57 présents (35%) ont obtenu la moyenne à cette épreuve qui combinait à la fois une note de performance (6,5 points) et une note de maîtrise de l'exécution (3.5 points).. 37 candidats (65%) n'ont pas obtenu la moyenne.

Conseils aux candidats

Pour l'année 2017, nous conseillons aux candidats d'assurer une préparation spécifique à cette épreuve en s'entraînant régulièrement pour pouvoir présenter un niveau de performance et de réalisation acceptable. La préparation à cette épreuve ne peut s'improviser au dernier moment (lors de la proclamation des résultats de l'admissibilité). Pour la majorité des candidats, le temps d'effort se situera en puissance aérobie. Le jury recommande d'améliorer les capacités aérobies tout en cherchant à se perfectionner techniquement (départ, virages, gestion d'effort, connaissances des allures, maintien d'une amplitude et d'une fréquence optimale au regard des capacités de chacun) et d'effectuer un travail sur des allures de course permettant de réaliser une performance optimisée grâce à une vitesse plus régulière. Il pourra être demandé aux candidats un projet d'allure avant la réalisation de l'épreuve.

Répartition des notes de l'oral 4 (Natation et CO confondues – prestation physique et oral)

